

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

POUR LES ENSEIGNANTS CHARGÉS DU COURS D'ÉDUCATION
À LA PHILOSOPHIE ET À LA CITOYENNETÉ AU 1^{er} DEGRÉ DU SECONDAIRE

L'incivilité environnementale

COMMENT
L'ÉCOLE
PEUT-ELLE
JOUER
UN RÔLE
PRÉVENTIF ?



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Partie 1 : éclairages théoriques	
L'incivilité environnementale : de quoi parle-t-on au juste ?	8
Le concept d'incivilité	8
L'environnement	9
Apprécier la gravité d'une incivilité environnementale	15
Acteurs et procédures judiciaires	20
État des lieux : quelle est l'ampleur du problème ?	22
En Wallonie	22
À Liège	23
À Neupré	24
Démarche pédagogique	27
Fondements de l'éducation à l'écocitoyenneté	27
Stratégie pédagogique	29
Partie 2 : pistes pédagogiques	
Introduction	35
Grave ou pas grave ?	36
Un jeu de la ficelle « Incivilités environnementales »	41
La fresque à réactions	54
Une ville, un village... aménagé avec la voix des jeunes !	56
Reportage sensible dans le quartier	64
Bibliographie / Webographie	67



INTRODUCTION

Ce cahier pédagogique se veut être un outil à destination des enseignants du secondaire inférieur chargés de l'animation du cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, repris sous l'acronyme EPC ci-après.

L'objectif général est de conscientiser les adolescents aux impacts des actes d'incivilité environnementale et de les faire réfléchir à la responsabilité qu'ils ont vis-à-vis de l'espace dans lequel ils évoluent, c'est-à-dire leur maison, leur école, leur quartier et notre planète.

Plus précisément, l'élève devrait idéalement :

- avoir compris ce qu'est l'incivilité environnementale et quelles en sont les conséquences ;
- connaître ses responsabilités dans l'espace qui l'entoure et s'identifier à son espace pour se sentir responsable et prendre soin de son environnement ;
- avoir pris connaissance des conséquences sociales et environnementales causées par l'incivilité environnementale ;
- connaître ses responsabilités dans l'espace qui l'entoure par rapport à la pollution publique ;
- avoir compris les limites de sa liberté pour garantir une vie en société ;
- être conscient que commettre une incivilité environnementale constitue une infraction punissable pénalement.

Réalisé par l'Institut d'Éco-Pédagogie à la demande de la Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGARNE), ce cahier pédagogique se compose de deux parties complémentaires. La première apporte des éclairages théoriques et des données concrètes, tandis que la seconde comporte des pistes méthodologiques et des outils en lien avec les attendus du référentiel du cours.

La philosophie de conception du dossier cherche en particulier à être en cohérence avec deux compétences disciplinaires spécifiques :

- **Compétence 1** : construire une pensée autonome et critique en vue de prendre position sur une série de questions de société ;
- **Compétence 4** : s'engager dans la vie sociale et l'espace démocratique.

Les activités proposées visent une « compréhension des enjeux de la citoyenneté et une capacité de réflexion critique sur celle-ci » (FWB, Socles de compétences, EPC, p. 4). Elles invitent aussi les élèves à « être les premiers acteurs de leurs apprentissages en partant de situations qui les incitent à s'impliquer dans la recherche individuelle et collective » (FWB, op. cit.).

PARTIE 1 : ÉCLAIRAGES THÉORIQUES



FIG. 1 AFFICHE CRÉÉE POUR LA CAMPAGNE «PROPRETÉ» PAR LA COMMUNE DE WANZE © SONDRON

L'incivilité environnementale : de quoi parle-t-on au juste ?

Le concept d'incivilité

Que recouvre exactement le terme «incivilité»? Dans la loi sur les sanctions administratives communales, le concept d'incivilité n'est pas défini. L'incivilité est généralement définie comme un «**comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie**». Autrement-dit, un comportement qui n'est pas en adéquation avec ce que l'on appelle communément «le savoir-vivre», ou encore «les bonnes manières».

Pour S. Menten, fonctionnaire sanctionnateur faisant partie du Service juridique de la Ville de Bruxelles, les incivilités «recouvrent un ensemble de nuisances sociales extraordinairement variées qui ne blessent pas physiquement les personnes, mais bousculent les règles élémentaires de la vie sociale qui per-

mettent la confiance. Elles sont jugées peu graves et se donnent à voir, car déployées dans l'espace public» (Menten, 2015, p. 3). **Une incivilité est donc la transgression, volontaire ou non, des normes qui régissent la société dans l'espace public.**

Encore faut-il connaître ces règles, qui sont des conventions culturelles variant d'une société à l'autre et d'un groupe social à l'autre et, qui plus est, changent avec le temps. Celles-ci peuvent être explicites et formulées dans des lois ou dans des arrêtés communaux, puis diffusées au grand public par diverses méthodes, comme ces anciennes plaques en émail «Interdit de fumer et de cracher» que l'on pouvait encore voir au siècle dernier dans les rues de nos villes. Aujourd'hui, ces informations sont surtout communiquées par les sites web, mais certaines communes ont encore recours à l'affiche de sensibilisation (fig. 1).

(1) Wikipédia (consultation 20 août 2018)

D'autres incivilités se réfèrent à des règles implicites et peuvent alors être commises par ignorance des usages en vigueur dans une société donnée. Ainsi, au Japon, aucune poubelle n'est disponible mais un étranger qui jetterait un mégot par terre se verrait instantanément apostrophé par un passant.

Les faits de cracher, de fumer, d'uriner dans la rue sont des exemples d'incivilités que l'on qualifie d'«environnementales». Pour comprendre la signification de cet adjectif, il convient de préciser de quel environnement on parle.

L'environnement

La notion d'environnement signifie souvent des choses différentes qu'il importe de clarifier dans un projet éducatif car les objectifs poursuivis seront différents selon les angles privilégiés.

Ainsi, dans le Code de l'Environnement wallon qui régit la notion d'incivilité environnementale, ce que recouvre le terme «environnement» est défini à partir d'exemples : «L'environnement et, notam-

ment les espaces, paysages, ressources et milieu naturels, l'air, le sol, l'eau, la diversité et les équilibres biologiques font partie du patrimoine commun des habitants de la Région wallonne...» (Ch. 1^{er}, art. D.1).

Cette conception de l'environnement est différente de la notion prise au sens étymologique du terme, où «environnement» (*oikos* en grec) désigne au sens propre «la maison» au sens de «maisonnée», à savoir les biens et les personnes rattachés à un même lieu d'habitation. En ce sens, l'environnement, c'est notre milieu de vie partagé au niveau social, dont les espaces et milieux naturels sont une des composantes, mais pas seulement.

Quant à la problématique de l'incivilité environnementale, il nous semble qu'elle se réfère majoritairement à trois visions de l'environnement : l'environnement-cadre de vie, l'environnement-problème et l'environnement-ressource (fig. 2). Chacune de ces visions renvoie à des visées éducatives et à des approches pédagogiques spécifiques qui seront succinctement énoncées au chapitre consacré à la démarche pédagogique.

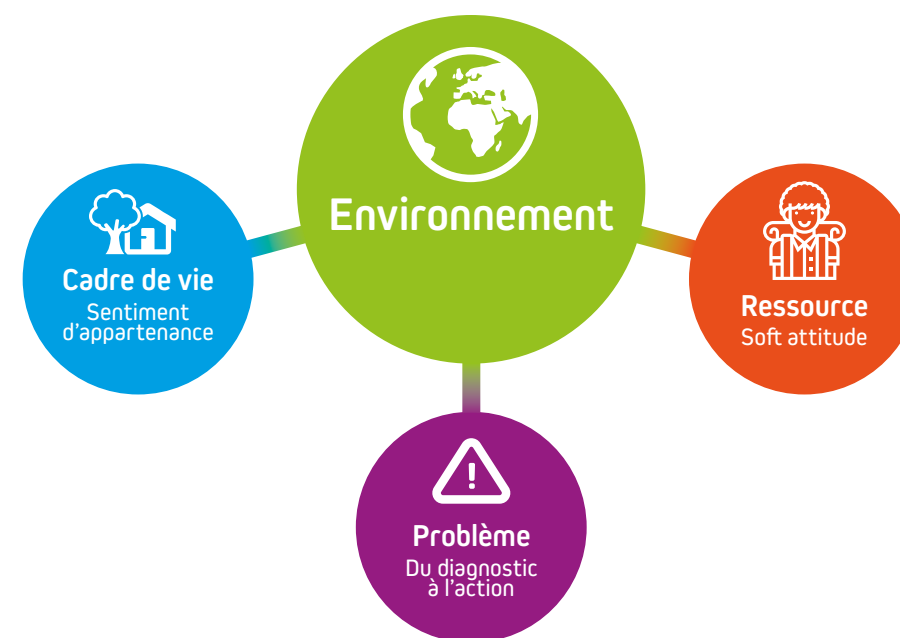


FIG. 2 DIFFÉRENTES VISIONS DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNÉES PAR LES INCIVILITÉS



FIG. 3 LES RUES-POUBELLES © A. BODY, 2018



FIG. 4 © SHUTTERSTOCK

L'environnement « cadre de vie »

En matière d'incivilité environnementale, c'est sans doute d'abord l'environnement « cadre de vie » qui vient à l'esprit, où se rencontrent, interagissent et évoluent ensemble les individus d'une société, car les répercussions des actes déviants sont directement perceptibles visuellement (parfois aussi auditivement et olfactivement) et peuvent contribuer à le détériorer, le rendant moins agréable à vivre. Les préoccupations qui concernent le cadre de vie touchent surtout à la vie quotidienne (fig. 3), mais se réfèrent aussi à des incidents plus ponctuels liés à des comportements de masse comme à des comportements épisodiques individuels ou en famille, comme en témoignent certaines salles de cinéma jonchées de déchets (fig. 4).

Ce dernier exemple est illustratif de situations qui mettent l'adolescent en présence de normes contradictoires, puisque la vente de seaux à pop-

corn et boissons à consommer en regardant un film fait partie de la stratégie commerciale des grands groupes de salles de cinéma, et que l'attitude qui consiste à jeter ses déchets par terre est devenue un comportement « admissible » dans ces lieux. Les adultes incommodés ne fréquentent plus ces salles-là. Une forme de ségrégation socio-spatiale s'observe donc et la différence des codes est socialement admise. Mais alors, comment un ado peut-il se forger des points de repères ? Que vit l'ado qui va pour la première fois au cinéma avec des copains sans ses parents ? Éprouve-t-il un choc culturel ? Se conforme-t-il aux comportements ambiants, ou ose-t-il se démarquer ?

L'école n'échappe pas aux négligences ou aux dégradations volontaires, que ce soit dans les classes, les toilettes, la cour ou au réfectoire.



FIG. 5 POLLUTION SUR LES PLAGES © SHUTTERSTOCK



FIG. 6 CAMPAGNE DE SENSIBILISATION POUR LA PROPRETÉ EN WALLONIE (2018)



FIG. 7 AFFICHE DE SENSIBILISATION RÉALISÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS DE HAMOIR

⚠ L'environnement « problème »

L'écocitoyenneté évoque aussi volontiers une conception de l'environnement vu sous l'angle des « problèmes », à savoir des atteintes à la qualité de l'eau, de l'air et du sol qui peuvent impacter gravement la santé des hommes, des animaux et de la végétation.

Ces pollutions ne sont pas nécessairement perceptibles directement et, qui plus est, peuvent impacter des endroits fort éloignés du lieu où l'acte délictueux a été commis (fig. 5).

La sensibilisation aux atteintes à l'environnement passe dès lors par une information diffusée par les médias, les pouvoirs publics (fig 6), les associations environnementales, des groupes de citoyens, parfois très jeunes (fig. 7), par des individus isolés,...



FIG. 8 SURPOPULATION DE KAYAKS SUR LA LESSE EN ÉTÉ © PARTOUNE

L'environnement « ressource »

L'écocitoyenneté renvoie aussi à la relation utilitaire que chacun noue avec son milieu de vie, en particulier avec la nature. Une enquête réalisée auprès de deux classes d'élèves de 5^e secondaire a révélé qu'ils apprécient surtout la nature dans la forêt, à la campagne ou à la mer, parce que cela leur change de leur quotidien ou pour les émotions qu'elle leur procure ; tous ont déclaré que la nature était importante pour eux, surtout pour son caractère « vital » et fondamental pour les plaisirs qu'elle peut leur procurer (Ch. Partoune, 2004). Cependant, une autre enquête menée auprès d'étudiants dans l'enseignement supérieur démontre que leurs loisirs sont rarement liés à des balades régulières en forêt ou dans la campagne².

Ils participent plutôt à des événements ponctuels comme la descente d'une rivière en kayak (fig. 8), une course d'orientation, un parcours en VTT, un trail ou à des activités encadrées par les mouvements de jeunesse. Malheureusement, dans le feu de l'action ou pris par l'activité, on oublie trop facilement que certains de nos gestes ont des conséquences négatives sur l'environnement : abandonner des déchets, jeter des canettes, accrocher la berge avec le kayak, le feu de camp dans le bois, le vtt en dehors des chemins... Loisirs et amusement devraient pouvoir être compatibles avec le respect de l'environnement.

(2) Partoune et alii, 2016

Apprécier la gravité d'une incivilité environnementale

Bousculer quelqu'un, jeter un mégot par terre, taguer le mur de la banque, vandaliser un cimetière, chanter à tue-tête dans la rue, mettre la musique à fond dans sa chambre en ouvrant la fenêtre parce qu'il fait torride, se soulager contre un mur, vomir dans un parterre de fleurs, rouler à mobylette sur le trottoir, ... : est-ce grave ou pas grave ?

La panoplie des incivilités étant très large, la manière dont elles sont perçues et, le cas échéant, traitées peut varier selon plusieurs facteurs. Nous en avons retenu trois :

- le degré de gravité des sanctions pour le contrevenant ;
- le degré d'intentionnalité de l'auteur ;
- le degré de gravité pour l'environnement ou pour la personne lésée.

Pour chaque facteur considéré, une typologie a été conçue afin de rendre compte de la gradation qui existe dans les actes d'incivilités, certains ayant des conséquences plus lourdes que d'autres.

Classement selon la gravité des sanctions pour le contrevenant

D'un point de vue législatif, une incivilité est une infraction, c'est-à-dire un manquement à une loi ou la violation de cette loi.

Les infractions environnementales sont régies par un décret wallon de 2008³, qui est actuellement en cours de révision. Les **communes** transposent le décret en adoptant des règlements qui leur sont propres, en fonction de leur contexte (*consulter le site de chaque commune pour avoir accès au règlement de police de celle-ci*). Ces règlements sont plus précis et plus opérationnels que le décret. Ils tiennent compte du type de commune (ville, campagne, etc.) et s'adaptent aussi plus facilement à l'évolution de la société (par exemple, l'usage intrusif d'un drone par des particuliers est un phénomène de société appa-

ru après la promulgation du décret) et aux initiatives et actions de la commune. Ces règlements peuvent même être plus sévères et plus contraignants que le décret lui-même.

Exemple

Le chapitre « Incivilités » du règlement de la commune de Sprimont porte sur les déchets, le bruit, les animaux, les dégradations, destructions et atteintes à l'environnement, la propreté et l'entretien des parcelles, l'usage de pétards, d'artifices et d'armes à feu à air comprimé, la mendicité, les dépôts de mitraille, de véhicules usagés et les installations mobiles, l'affichage, les drones, la consommation d'alcool sur l'espace public, les baignades dans les trous de carrière, les injures à agents communaux et agents d'Intradel, ...

Les minima et maxima des sanctions telles que prévues par le législateur wallon dépendent de la catégorie dans laquelle ce dernier a placé le comportement incriminé. Cette classification en fonction de la gravité des faits comporte quatre catégories, présentées par ordre décroissant de gravité (art. D.151 du Code de l'environnement – Partie VIII - titre III).

Infractions de 1^{ère} catégorie

Les infractions de 1^{ère} catégorie visent les actes les plus graves qui mettent en danger la santé humaine, comme le déversement de produits toxiques (infraction de 2^{ème} catégorie), mais requièrent nécessairement le fait qu'ils sont commis sciemment avec la volonté de nuire (voir définition art. D.153).

Les sanctions pénales peuvent aller de 10 à 15 ans d'emprisonnement et/ou une amende dont le montant peut se situer entre 100 000 € et 10 000 000 €.

(3) « Décret du 05 juin 2008 relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement », qui constitue la partie VIII du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement



FIG. 9 EXTRAIT DE PRESSE PUBLIÉ SUR SUDINFO, RELAYÉ SUR LE BLOG DE BASSENGE

Infractions de 2^e catégorie

Les infractions de 2^e catégorie concernent par exemple l'absence de permis d'environnement, le non-respect des prescriptions du permis d'environnement, le prélèvement d'eau sans autorisation (puits, eau de surface), une pollution qui perturbe une station d'épuration, le déversement délibéré d'eaux usées dans des voies d'eau ainsi que la plupart des infractions en matière de déchets. On classe également dans cette catégorie l'opposition au contrôle (refus de donner son identité), l'infraction ou le non respect des mesures de contrainte ou de remise en état prévues.

Exemples

Abandon de déchets (fig. 9), pollution des eaux d'une rivière ou d'un lac.

Au pénal, les sanctions peuvent aller de 8 jours à 3 ans d'emprisonnement et/ou une amende dont le montant peut se situer entre 100€ et 1 000 000€.

Les amendes administratives, quant à elles, peuvent se situer entre 50€ et 100 000€ (par exemple, 50€ la crotte de chien, 100€ l'abandon de mégots, de chewing-gums ou de canettes).

Infractions de 3^e catégorie

Les infractions de 3^e catégorie concernent par exemple les nuisances sonores, certaines pollution atmosphérique ainsi que différentes obligations et interdictions relatives à l'atteinte à la biodiversité et à la conservation de la nature (cueillir, déraciner ou détruire des espèces de plantes protégées,...).

Les sanctions pénales peuvent aller de 8 jours à 6 mois d'emprisonnement et/ou une amende pouvant aller de 100 € à 100 000 €. Les amendes administratives applicables varient entre 50 € et 10 000 €.

Infractions de 4^e catégorie

La 4^e catégorie reprend par exemple les infractions en matière de dégradation des berges des cours d'eau.

Les infractions de 4^e catégorie sont punies d'une amende pouvant aller de 1 € à 1000 €.



Dans certaines communes, les sanctions administratives communales (SAC) concernent toute personne âgée de 14 ans ou plus ! Par conséquent, à partir de 14 ans, chaque individu est jugé responsable de ses actes envers la salubrité publique et peut donc être astreint à réparer les dégâts ou à effectuer des travaux d'intérêt public.

Classement selon le degré d'intentionnalité de l'auteur

« Oh, mille excuses, je ne l'ai pas fait exprès / je ne savais pas qu'il était interdit de... »

Chacun d'entre nous a déjà été confronté à une situation qualifiée subjectivement de « manque de savoir-vivre », que l'on soit auteur, victime ou simplement témoin de l'acte incriminé. Et il va de soi que l'on sera plus enclin à pardonner une maladresse résultant d'une distraction passagère ou une transgression mineure commise par un ado en phase de rébellion (« c'est de leur âge »), alors qu'un acte délibérément commis pour faire enrager un voisin provoquera un choc et une déstabilisation morale susceptible d'enclencher une dégradation de la paix sociale à laquelle chacun aspire.

Y. Fumat, dans son ouvrage « *La civilité peut-elle s'enseigner?* », propose de classer les incivilités selon le degré d'intentionnalité en quatre catégories :

- les malentendus culturels ;
- les ratés non-intentionnels ;
- les transgressions volontaires ;
- les dysfonctionnements graves.

Les malentendus culturels

« Les incivilités apparaissent suite à la méconnaissance des normes d'une société due à l'appartenance à une autre communauté ou un autre groupe de la même communauté. Les règles de vie partagée ne sont pas identiques et les actes commis n'ont pas la même valeur pour les uns et pour les autres ». (Fumat, 2000, p. 104)



Exemple

Un jeune lycéen en conversation devant son lycée s'est retourné pour cracher par terre et s'est retrouvé au tribunal.

De nombreux musulmans crachent durant le ramadan, croyant qu'il leur est interdit d'avaler leur salive. 60% des jeunes ont l'habitude de cracher.

SOURCE : LE CRACHAT AU BANC DES ACCUSÉS, MONDE DIPLOMATIQUE, 11/12/2008.

Acteurs et procédures judiciaires



FIG. 11 « L'AGENT CONSTATATEUR A AUSSI UN RÔLE DE PRÉVENTION », COMME ICI À HUY. SOURCE : L'AVENIR.NET, 1/2/2018

Plusieurs catégories d'agents sont chargées de chercher, constater, poursuivre et réprimer les incivilités qui peuvent porter atteinte à l'environnement. Ils ont également un rôle de prévention (fig. 11 et 12).

Un jeune qui commet une infraction peut en effet être interpellé par :

- un agent de police (commune) ;
- un agent constatateur (commune) ;
- un agent des forêts, plus connu sous le titre de « garde-forestier », ou encore « agent du DNF » (Département de la Nature et des Forêts du Service public de Wallonie) ;
- un agent de la Police domaniale (SPW) ;
- un agent du Département Police et Contrôle (SPW).

En principe, les agents dressent un procès-verbal qui est transmis au contrevenant, au Procureur du Roi, au fonctionnaire sanctionnateur régional et au fonctionnaire sanctionnateur communal.

Les agents n'ont pas de pouvoir de décision quant à la sanction. Le Procureur du Roi peut décider de poursuivre ou non pénalement. Dans ce dernier cas, le dossier est transmis à un fonctionnaire sanctionnateur qui peut décider d'infliger une amende administrative (régionale ou communale), sauf si une transaction a préalablement été proposée et acceptée.



FIG. 12 LES AGENTS DU DNF VEILLENT NOTAMMENT À CE QUE LA QUIÉTUDE DE LA FORÊT SOIT RESPECTÉE

En effet, afin d'accélérer la procédure, certaines infractions dont celles de 3^e et de 4^e catégorie peuvent faire l'objet de **transactions immédiates** dont le montant est fixé par arrêté (sauf autre précision, 150 € pour une infraction de 3^e catégorie - 50 € pour une infraction de 4^e catégorie), ce qui n'empêche pas le Procureur de considérer ultérieurement que la sanction est trop légère et qu'il faut poursuivre le contrevenant en vue d'une sanction plus adaptée.

L'acceptation d'une transaction immédiate ne signifie pas qu'il faut payer directement l'amende à l'agent. Elle atteste que le contrevenant accepte la sanction.

Pour certaines infractions plus légères, les agents (hormis les policiers) peuvent aussi choisir de donner un **avertissement** (par écrit) plutôt que de dresser d'emblée un procès-verbal.

Dans le cadre des sanctions administratives communales, certains fonctionnaires sanctionneurs communaux et provinciaux peuvent aussi décider de mesures alternatives, comme la médiation locale (permet au contrevenant de réparer ou d'indemniser le dommage causé) ou la prestation citoyenne d'intérêt général. Celle-ci ne peut pas excéder 30 heures pour les majeurs et 15 heures pour les mineurs.

Schéma de la procédure

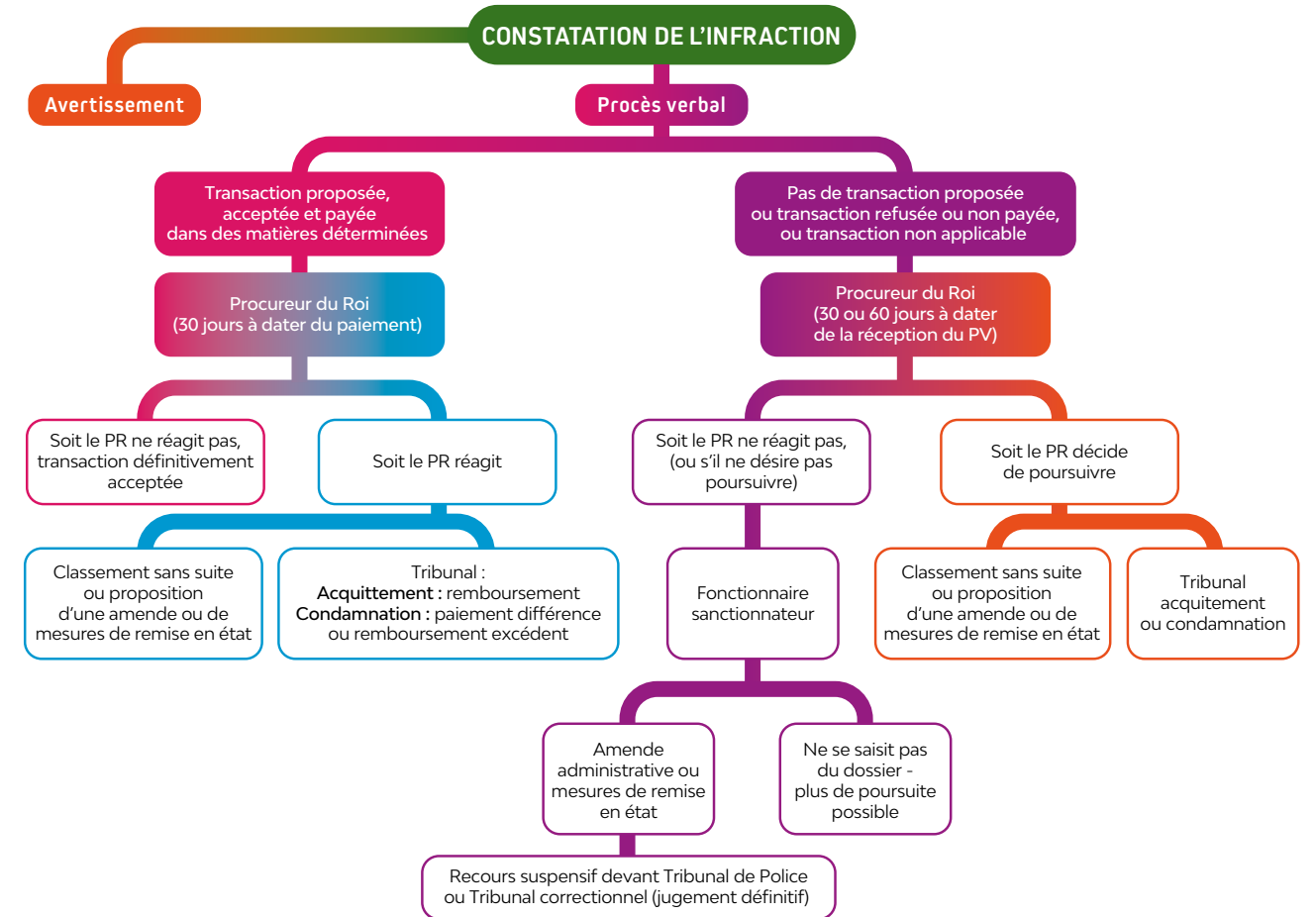


FIG. 13 © LES SUITES POSSIBLES D'UN PROCÈS-VERBAL - SOURCE : DGO3

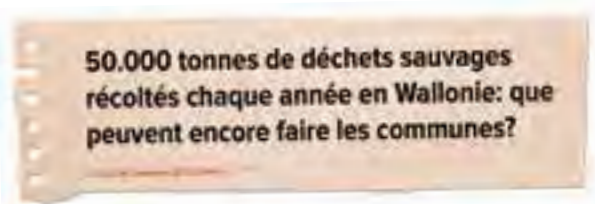


FIG. 14 © PHILIPPE GELUCK

État des lieux : quelle est l'ampleur du problème ?

En Wallonie

Comme les exemples ci-dessous le démontrent, l'esprit critique est de mise: les statistiques trouvées dans la presse qui permettraient de situer plus précisément l'ampleur des problèmes liés aux incivilités environnementales en Wallonie sont confrontées avec celles qui sont communiquées par l'administration régionale.



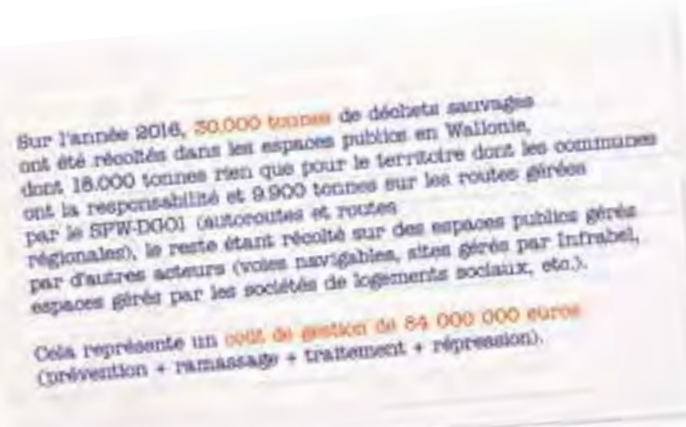
50 000 TONNES DE DÉCHETS, CELA REPRÉSENTE 15 KG PAR HABITANT, SELON BEL RTL.



LA LIBRE.BE, 4/11/2016



EN 2018, LORS DE LA 4^e ÉDITION DE L'OPÉRATION GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS ORGANISÉE DURANT TROIS JOURS, 111 000 CITOYENS ONT CONTRIBUÉ À RAMASSER 365 TONNES DE DÉCHETS SAUVAGES COMPOSÉS DE 115 TONNES DE PMC ET DE 250 TONNES DE DÉCHETS «TOUT-VENANT».



SOURCE : DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS DU SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Pour mieux se représenter les choses à une échelle plus proche, deux portraits de communes de taille différente sont donnés à titre exemplatif, ce qui permet d'élargir le questionnement sur la nécessité d'imaginer des solutions originales en fonction des contextes, même si certaines propositions peuvent s'appliquer à toutes les situations. Les résultats de la recherche d'information sont présentés sous forme

d'un **poster**, en sélectionnant des manchettes de journaux glanées sur le web, des données communiquées directement par les services communaux et des photos prises sur le terrain. L'idée est de donner des exemples concrets d'incivilités environnementales qui sont parfois le fait de jeunes, mais aussi des initiatives positives entreprises par les communes et par des citoyens.

À Liège

7000 c'est le nombre d'amendes administratives délivrées par la Ville de Liège en 2016 pour des incivilités. À côté des dépôts clandestins, du tapage nocturne et de certains vols, on trouve une incivilité particulièrement dérangeante au niveau olfactif : l'urine.

RTL INFO - 26 JUILLET 2017



LE SOIR DU 1/2/2018



LACAPITALE.BE, 7/3/2018

Uriner en rue à Liège: 38.000€ d'amendes



La justice autorise à uriner en rue à Liège!



Un jugement au verdict pour le moins surprenant a été rendu par le tribunal de police de Liège début mai. Un Liégé qui avait été condamné à une sanction administrative communale (70€) pour avoir uriné sur la voie publique a contesté la décision. Le juge lui a donné raison en estimant qu'il n'avait eu autre choix que d'adopter ce comportement qui, par ailleurs, est imposé aux animaux! Le bourgmestre de Liège veut absolument être par principe, en consensus.

LA PROVINCE, ÉDITION DIGITALE DE MONS, 14/06/2018

Liège récompensée pour ses efforts en matière de propreté!

La Ville de Liège présente les résultats des recherches européennes de l'ANVV (Association des Villes pour le Progrès Urbain) qui ont eu lieu du 8 au 10 septembre 2017 à Versailles, en présence d'une trentaine de villes françaises, belges, suisses, espagnoles et portugaises.

La Ville de Liège a adhéré au printemps 2017 à ce réseau dont l'objectif principal est de favoriser un échange de bonnes pratiques entre les villes en matière de propreté publique.

La remise des prix des trophées de la propreté urbaine 2017 organisée à cette occasion, qui récompense les villes ayant mené des actions exemplaires dans cette voie, a été organisée par la Ville de Liège, à des fins de sensibilisation et de promotion de la qualité de l'environnement et de la communication.

La campagne de sensibilisation « Nous aimeriez qu'on fasse ça chez vous ? » présentée par la Ville de Liège, a été fortement appréciée et plébiscitée par les villes participantes et c'est une récompense, au terme d'un vote quasi unanime, par le Grand Prix 2017 de l'ANVV.

PLUSIEURS SPOTS DE SENSIBILISATION ONT ÉTÉ CRÉÉS À L'INITIATIVE DE L'ÉCHEVIN DE L'ENVIRONNEMENT, COMME LE SPOT « GRAFFITIS ».



260 agents communaux sont dédiés à la propreté (brigades de proximité, balayeurs, corbeilles publiques, service «détaillage», ..) qui travaillent sept jours sur sept, pour un coût annuel d'environ 10,8 millions d'euros.

SOURCE : VILLE DE LIÈGE

(6) <https://youtu.be/XgtXE8gGsYg>

À Neupré Commune de la Province de Liège, 9.899 habitants au 1^{er} janvier 2017



Les murs de l'école maternelle de Neuville et du hall omnisport tout proche, régulièrement tagués

PHOTOS : C. PARTOUNE, 2018



À **Plainevaux**, le lieu de rendez-vous des ados est jonché de déchets, alors que la poubelle est... vide !

La **Roche-aux-Faucons** est un site naturel classé Patrimoine exceptionnel de Wallonie et pour partie en zone Natura 2000. Il offre un panorama exceptionnel sur la vallée de l'Ourthe depuis une corniche calcaire boisée permettant de contempler le paysage. Les randonneurs parcourent le sentier qui longe la corniche avec joie et c'est un lieu de rendez-vous original pour un pique-nique sympathique. Malheureusement, le site souffre régulièrement des incivilités : feux, BBQ sauvages, dépôts clandestins, tags sur les panneaux, arrachage de balises et de panneaux...



PHOTO : ADL DE NEUPRÉ



PHOTOS : ADL DE NEUPRÉ



Certains n'hésitent pas à jeter dans le ravin tout ce qu'ils ont amené : casier de bières vide, canettes et bouteilles en plastique, restes de repas, couvertures, bâches, ...

Des réparations et remplacements de balises et panneaux ont déjà eu lieu depuis l'inauguration en 2011 du projet de mise en valeur via des panneaux didactiques. Le service Travaux vide régulièrement les poubelles, mais il y a souvent des débris jetés à côté et certains riverains se mobilisent même régulièrement pour des ramassages de déchets.



En mai 2009, avril 2011 et décembre 2015, les bénévoles du groupe **«Sentiers» de Neupré** se sont retrouvés les manches pour ramasser les débris alentour, avec l'appui des membres de l'administration communale. Mais cette opération a également bénéficié de l'intervention de bénévoles membres du groupe de recherche spéléologique de Comblain-au-Pont : ils sont descendus en rappel dans les parois

rocheuses pour récupérer ce qui y avait été « balancé » et ont même remonté, en 2009, un écran d'ordinateur, une télévision et un casque de moto !

Chacune de ces actions a permis de débarrasser ce site de près de 1 000 litres de déchets en tout genre.



Démarche pédagogique

Si l'on se réfère aux repères proposés par le référentiel d'EPC concernant la démarche philosophique, la problématique de l'incivilité s'apparente sans doute à la conception de la philosophie vue comme « **entreprise de fondation** », dont la tâche est à la fois « de définir les normes du jugement, ses bonnes procédures, celles qui le « garantissent » et de dégager ce qui fait que ces normes sont correctes » (Cours de philosophie et de citoyenneté – 1^{er} degré de l'enseignement secondaire – enseignement officiel et enseignement libre non confessionnel subventionné, p. 16).

Fondements de l'éducation à l'écocitoyenneté

Selon la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est stipulé que « l'éducation à la citoyenneté peut être entendue comme l'éducation à la fois à la capacité de **vivre ensemble de manière harmonieuse** dans la société et à la capacité de se déployer à la fois comme personne et comme citoyen, sujet de droits et de devoirs, libre, **responsable**, solidaire, autonome, inséré dans la société et capable d'esprit critique et de questionnement philosophique⁽⁶⁾ ».

La problématique de l'incivilité environnementale concerne directement le vivre ensemble **dans un environnement donné**. C'est en référence à l'idée de **lieu de vie partagé** que nous parlerons ici d'écocitoyenneté. L'écocitoyenneté désignerait alors un des objets de l'éducation à la citoyenneté, l'environnement, et l'incivilité environnementale une des manifestations de l'impérieuse nécessité d'une **éducation relative à l'environnement globale**.

La démarche pédagogique suggérée dans ce cahier s'accorde à la stratégie d'apprentissage préconisée dans le référentiel de compétences pour le cours d'EPC, déclinée en trois dimensions (connaître – appliquer – transférer), tout en y apportant la touche spécifique de **l'éducation relative à l'environne-**

ment, qui considère que le jeune à « éduquer » n'est pas seulement quelqu'un qui réfléchit, mais c'est d'abord quelqu'un qui ressent des émotions, qui éprouve des **sentiments** et qui a des **besoins fondamentaux de reconnaissance et d'amour**.

Sa relation à l'environnement et au monde qui l'entoure en général est dès lors conditionnée par sa relation à lui-même et aux autres, dans des conditions qui forgeront progressivement son **système de valeurs**.

Sur le plan éducatif, le développement de la **responsabilité à l'égard de l'environnement** se traduit volontiers par l'espoir que la personne adopte un *comportement* (des conduites directement observables) en cohérence avec certaines valeurs et manifeste une *attitude* (une manière d'être, une posture mentale) d'acceptation en profondeur des contraintes qu'une société décide d'imposer à ses membres en matière d'environnement pour garantir la paix sociale. Mais comment y arriver ?

L'éducation aux valeurs désigne le processus d'intégration de compétences morales citoyennes. Cette éducation prend forme au sein du noyau familial, qui est à la base des apprentissages car il constitue le lieu des premières expériences. C'est là qu'un premier ancrage affectif se noue avec l'environnement proche et que les premières bases de l'écocitoyenneté sont jetées... ou pas. C'est là qu'un premier système de valeurs s'installe, en partie explicitement, en partie implicitement. Et ce système de valeurs peut grandement différer d'une famille à l'autre.

Quant au système scolaire, seconde sphère de l'éducation aux valeurs, il doit permettre au jeune d'accéder à l'universel : le faire passer du cercle familial au monde et développer son sens de la moralité (Leleux, 2014). Cette seconde phase de la socialisation du jeune vise l'intégration des principes et des interdits sociétaux via la décentration de l'individu.

(6) Fédération Wallonie-Bruxelles, Pourquoi l'éducation à la citoyenneté? <http://enseignement.be/index.php?page=27451&navi=4105>

Des repères sont donnés aux jeunes par rapport aux normes qui régissent la société dans laquelle ils s'intègrent et qui apparaissent sous la forme d'énoncés prescriptifs dans la sphère des devoirs (Leleux, op.cit.).

Dans le cadre d'une éducation aux valeurs, il convient de rendre le jeune conscient de ses propres valeurs, acquises dans le cadre de l'éducation implicite, qui peuvent être en contradiction avec les valeurs de la société ou de l'école, et de contribuer à son émancipation sociale et culturelle. Le développement de la compétence « construire une pensée autonome et critique » permet au jeune de questionner ce qui lui est inculqué, dans les différents milieux qu'il fréquente, et de se poser des questions de sens sur les normes véhiculées, l'invitant à prendre position de manière argumentée.

Il importe également que cette stratégie éducative propose au jeune de **construire des repères sociaux** avec ses condisciples et avec les adultes faisant partie du personnel éducatif, de manière à créer un climat propice au travail, où chacun peut participer de manière démocratique.

Cependant, ce qui est singulier dans le développement d'une écocitoyenneté responsable, c'est qu'il est indispensable d'associer cette éducation aux valeurs à la prise en compte de la qualité de la relation que chaque jeune a pu - ou pas - nouer avec ses environnements d'appartenance et, selon les cas, **instaurer, restaurer** ou **enrichir** cette relation. L'analyse des stratégies éducatives en éducation relative à l'environnement (comme dans le domaine de la santé, d'ailleurs) a en effet démontré le faible impact de la « stratégie du choc » consistant à espérer qu'un jeune va changer de comportement en découvrant les impacts de ses actes sur l'environnement. Si les liens affectifs avec l'environnement sont ténus ou absents, il y a tout lieu de croire qu'il sera bien difficile de le sortir de l'indifférence.

Or, les adolescents disposent rarement d'un espace qui leur est propre et leur appartient. Seul le « dehors » subsiste pour exprimer (et explorer) leur identité. Leur (ré)appropriation de l'espace public tra-

duit un besoin d'exister en tant que jeune adulte en construction, délaissant le foyer et l'enfance. Pour eux, la ville, « c'est le lieu de la vraie vie, alors que l'établissement scolaire reste le lieu obligé de la soumission et de la contrainte » (Félonneau et Lannegrand-Willems, 2005, p. 695). Ces jeunes gens recherchent un sens nouveau, un nouveau contexte de vie. D'autres, à travers leur non-appropriation de l'espace public, peuvent exprimer un désinvestissement ou un manque d'intérêt pour cette sphère de la société.

Il convient d'interpréter chaque attitude comme l'expression d'un « quelque chose ». Or, comme l'espace public n'est pas toujours pensé dans une perspective d'inclusion des adolescents - cette marge de la population en quête de sens et de soi, des conflits peuvent émerger entre la population « favorisée » par l'agencement de l'espace public et cette minorité. Il convient alors de réfléchir à la place accordée aux jeunes dans les lieux publics et dans l'espace scolaire, car en effet, « les comportements incivils, dans la mesure où ils révèlent en creux les normes, constituent un révélateur puissant des rapports, voire des conflits entre générations et réverbèrent la question du rapport du sujet à la ville et aux autres habitants » (Félonneau et Lannegrand-Willems, op. cit.).

« les adolescents disposent rarement d'un espace qui leur est propre et leur appartient. Seul le « dehors » subsiste pour exprimer (et explorer) leur identité »

Stratégie pédagogique

Si nous devons modéliser une stratégie globale d'éducation à l'écocitoyenneté responsable, elle comporterait cinq axes qu'il est possible d'ordonner et d'articuler de différentes façons (fig. 15), en fonction de la vision de l'environnement que l'on souhaite privilégier.



FIG. 15 STRATÉGIE GLOBALE D'ÉDUCATION À L'ÉCOCITOYENNETÉ RESPONSABLE



FIG. 16 AFFICHE RÉALISÉE DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE «PROPRETÉ» DE LA COMMUNE DE WANZE © SONDRON

La visée éducative propre à la vision de l'**environnement-cadre de vie** se situe dans le courant humaniste, centré sur le développement personnel de l'élève et sa socialisation. Elle va privilégier le développement d'un **sentiment d'appartenance** des jeunes avec leur milieu de vie, qu'ils utilisent ou parcourent le plus souvent sans vraiment le connaître, l'apprécier, l'aimer. Les **approches sensible, affective et créative** seront au cœur de la démarche de découverte du milieu par les jeunes, sur lesquelles se grefferont des informations susceptibles de les intéresser et une démarche pour susciter une discussion (fig. 16), voire générer une **mise en projet** où les jeunes s'approprient ou se réapproprient leur classe, la cour de l'école, le réfectoire, les abords de l'école.

La visée éducative liée à l'**environnement-problème** s'attachera à développer des habiletés de résolution de problèmes : **du diagnostic à l'action**. La seule prise de conscience de ce qui se passe n'est en effet pas suffisante, et en tout cas rarement de nature à

générer chez les jeunes les changements de comportement attendus, quels qu'ils soient ; elle peut même s'avérer contre-productive, quand l'effet psychologique de la découverte des « horreurs » faites aux êtres vivants en arrive à exercer chez les jeunes un véritable pouvoir d'attraction les conduisant à traquer sur le net les images les plus « trash » possibles. En outre, le sentiment d'impuissance face à l'ampleur des problèmes dénoncés peut aussi alimenter un certain fatalisme, voire une dépression latente, propre à l'adolescence. Une démarche pédagogique cohérente centrée sur l'environnement-problème sera à la fois cognitive et pragmatique ; elle veillera à inclure une mise en projet des élèves pour définir une **action concrète qui donne de l'espoir et du sens**.

Quant à la visée de l'éducative liée à l'**environnement-ressource**, elle est clairement behavioriste : il s'agit d'amener les élèves à **adopter des comportements « softs »**, visant à dégrader le moins possible le milieu. Les approches pédagogiques seront






d'ordre cognitif, éthique et pragmatique : après avoir réalisé un audit environnemental simple, la démarche conduit à réfléchir aux valeurs, à les hiérarchiser et à définir un **code comportemental** pour une circonstance particulière, en cohérence avec les valeurs que le groupe souhaite promouvoir.

Le focus éducatif peut, selon les cas, être centré sur quatre objets d'attention distincts ou combinés :






- le développement de l'élève en tant que personne ;
- la socialisation et l'émancipation ;
- les connaissances liées à l'environnement ;
- l'action en faveur de l'environnement.

Dès lors, l'incivilité environnementale peut tout aussi bien servir de point d'appui pour développer des activités d'éducation *par et au sujet* de l'environnement, centrées sur les deux premiers objets d'attention, ou alors accorder la priorité à l'éducation pour et au sujet de l'environnement, avec un temps plus conséquent consacré à l'engagement dans des actions concrètes qui ont du sens pour les élèves.




PAR OÙ COMMENCER ?

On peut très bien envisager de commencer par la phase « envie de protéger »  en prévoyant de sensibiliser les élèves à partir de documents émouvants qui dénoncent les dégâts à l'environnement (c'est la « stratégie du choc »), ou par la phase « prise de conscience »  à partir d'un fait divers relatant la condamnation d'un ado pour avoir tagué la façade d'une école. On peut aussi saisir une opportunité comme l'opération annuelle « coup de propre » et commencer par la phase « action »  en y participant, ou commencer par la phase « analyse critique »  en réalisant un diagnostic propreté dans le quartier avoisinant l'école. On peut encore considérer qu'il vaut mieux entamer la séquence par la phase « aimer »,  par exemple en organisant une découverte sensible du quartier orientée « coups de cœur ».

Un cheminement complet pourrait se présenter comme suit :

-  aimer
- ↓
-  donner envie de protéger
- ↓
-  prendre conscience
- ↓
-  analyser et critiquer
- ↓
-  agir

Un cheminement partiel pourrait être :

-  donner envie de protéger
- ↓
-  analyser et critiquer
- ↓
-  agir

D'autres formules peuvent être tout aussi pertinentes.

PARTIE 2 : PISTES PÉDAGOGIQUES

Introduction

Les activités proposées dans ce cahier sont autonomes. Aucun fil conducteur ne les relie donc entre elles. Certaines sont prévues pour être menées à l'intérieur, d'autres à l'extérieur. L'enseignant peut choisir de limiter la sensibilisation à une seule des activités. Il peut aussi combiner plusieurs activités.

Afin de donner du sens à une séquence consacrée aux incivilités environnementales, il est suggéré de prendre en considération le potentiel pédagogique des lieux fréquentés par les élèves avec leurs condisciples.

Dans le cadre scolaire, trois types de lieux sont exploitables pour développer une réflexion autour des incivilités environnementales :

- le terrain privé de l'établissement ;
- les abords immédiats de l'école ;
- les lieux fréquentés lors des sorties scolaires.



Grave ou pas grave ?

L'activité en quelques mots

Bousculer quelqu'un, jeter un mégot par terre, taguer le mur de la banque, vandaliser un cimetière, chanter à tue-tête dans la rue, mettre la musique à fond dans sa chambre en ouvrant la fenêtre parce qu'il fait torride, se soulager contre un mur, vomir dans une boîte aux lettres, rouler à mobylette sur le trottoir, ... : **est-ce grave ou pas grave ?**

À partir d'un inventaire d'incivilités environnementales constitué par le groupe-classe et complété par l'enseignant si nécessaire, les élèves réfléchissent à la gravité des incivilités qu'il s'agira de placer sur un curseur, de la moins grave à la plus grave. Les élèves sont invités à argumenter pour justifier leur classement. Une confrontation avec ce qui est prescrit dans la législation est ensuite amenée, d'une part pour élargir le débat, d'autre part pour conscientiser les élèves sur les risques qu'ils prennent en commettant des

actes qu'ils considèrent peut-être comme anodins alors qu'ils sont classés comme « graves » aux yeux de la loi.

La démarche proposée dans cette activité démarre par la phase « Analyser et critiquer » et inclut une phase « Prise de conscience » (chapitre « Stratégie pédagogique » dans la partie théorique, p. 29).

Objectifs

- Comprendre le concept d'incivilité environnementale ; construire les notions de normes, d'infraction, de gravité, de sanction, de réparation, de socialisation.
- Mettre en évidence et discuter de la relativité des codes de « bonne conduite » et du caractère non immanent et hétérogène des normes et des règles du vivre ensemble.



- Identifier et débattre des normes et des valeurs en matière de protection de l'environnement et de la santé.
- Distinguer la morale personnelle (ou religieuse, ou d'un groupe social particulier) et la loi.
- Découvrir les fondements d'une loi et prendre conscience que l'accord sur une loi est le fruit d'un consensus qui repose sur des valeurs partagées.

Durée

Quatre périodes de cours.

Matériel

- Un article de presse relatant un fait divers concernant une incivilité environnementale.
- Le règlement communal qui s'applique au territoire sur lequel l'école est située ; le ROI de l'école.
- Une bandelette de 42 x 7,5 cm (A3 divisé en 4 dans le sens de la longueur) par groupe de trois ou quatre élèves.

Étape 1 : le recueil des exemples d'incivilités environnementales

L'enseignant s'appuie sur un **fait divers** relaté dans la presse pour annoncer l'objectif de la séquence : discuter de la gravité de certains actes d'incivilité environnementale.

Après avoir précisé ce qu'on entend par « incivilités environnementales », les élèves sont invités à dresser individuellement un **inventaire** de celles qu'ils rencontrent dans leur quotidien.

S'en suit une mise en commun où les exemples sont notés en vrac au tableau ou sur de grandes feuilles de papier. Chacun à son tour donne un exemple, l'enseignant aussi (il réserve son tour après avoir entendu ce qui vient des élèves, afin d'évoquer des situations auxquelles les élèves n'auraient pas pensé).

Après un premier tour, l'enseignant invite les élèves à analyser les résultats en se posant la question : « où ces incivilités sont-elles commises ? ». S'il estime que les élèves ont omis certains lieux clés qui les concernent, il marque son étonnement et les pousse à élargir la palette des exemples.

Étape 2 : le classement des incivilités environnementales selon le degré de gravité

Les élèves vont devoir **classer les incivilités environnementales répertoriées de la moins grave à la plus grave**. L'activité se déroule en classe et les élèves sont répartis par groupes de trois ou quatre (une variante au déroulement décrit ici est présentée infra).

→ CLASSER LES INCIVILITÉS

Les élèves disposent d'une bandelette d'environ un mètre de long graduée sur une échelle de 1 à 10 (1 = pas grave ; 10 = très grave) ; ils doivent essayer de se mettre d'accord pour placer les exemples donnés sur l'échelle de valeurs et discuter des critères qui justifient leur choix (25 mn). Comme beaucoup d'exemples auront probablement été donnés, ils vont sans doute commencer par placer les exemples qu'ils ont eux-mêmes donnés. L'enseignant devra les encourager à choisir d'autres exemples pour compléter la panoplie. Le but n'est pas d'épuiser la liste, mais d'avoir un curseur suffisamment fourni d'exemples pour tous les degrés de gravité. Consigne formelle : écrire sur la bandelette en majuscule, avec un mot important tracé en plus grand pour être visible du fond de la classe.

→ MISE EN COMMUN

Au bout du temps imparti, chaque groupe présente les résultats du débat en affichant sa bandelette au tableau, qui présente ce qui fait consensus. L'enseignant leur demande également de citer les actes d'incivilité pour lesquels ils n'étaient pas du tout d'accord entre eux ; il les pointe sur le listing, gardé à proximité. Consigne formelle : disposer les bandelettes les unes au-dessus des autres, ce qui facilitera la construction de la synthèse.

À ce stade de l'activité, il n'est pas encore demandé aux élèves de justifier leur choix (ce qui risque d'en frustrer certains) pour donner de l'importance à l'exposé (et à l'acceptation) des convergences et des divergences d'opinion plutôt que de se lancer trop rapidement dans un débat.

→ SYNTHÈSE

L'enseignant anime la synthèse finale : celle-ci consiste à voir si certains actes sont unanimement classés grosso modo au même endroit sur le curseur (à entourer ou à souligner d'une couleur) et s'il y en a d'autres qui, au contraire, ne sont pas perçus de la même manière (à marquer d'une autre couleur).

Étape 3 : analyse critique

→ ANALYSE DE CE QUI FAIT CONSENSUS

Le cours suivant est consacré à ce qui fait consensus, en redonnant la parole à chaque groupe pour entendre ses arguments. Il est préférable de commencer par là pour tabler sur le fait que la convergence idéologique crée un sentiment d'appartenance. Mettre en lumière ce qu'il y a de commun dans un groupe en termes de valeurs, ce qui peut être apparenté à la notion de «noyau dur» en pédagogie interculturelle, est une étape nécessaire avant de se lancer dans le débat autour de ce qui divise. Cela permet de se reconnaître mutuellement comme «interlocuteurs valables».

À ce stade de la réflexion, il est intéressant que le professeur fasse émerger les différents types de critères auxquels peuvent s'apparenter les arguments, en se référant notamment aux trois typologies présentées dans le dossier théorique (p. 15 à 19) : classement selon la gravité des sanctions pour le contrevenant, classement selon la gravité des impacts environnementaux et sociaux, classement selon le degré d'intentionnalité du contrevenant. Il convient également de demander aux élèves dans quelle mesure leurs arguments concernant les impacts environnementaux sont fondés sur des connaissances étayées.

→ CONFRONTATION

Le professeur devra être attentif à ce que ce socle commun ne constitue pas pour autant une norme «consacrée» aux yeux des élèves. Leurs avis restent ceux d'un groupe social déterminé, dont la perception de la gravité des impacts sociaux et environnementaux repose peut-être sur des connaissances fort limitées. Ils méritent donc d'être confrontés avec les avis d'autres personnes (par exemple, ils pourraient demander à leurs parents s'ils sont d'accord avec leur classement), et en particulier avec ce que la loi considère comme grave ou pas grave.

Ce cours peut se terminer en vérifiant s'il y a convergence ou pas avec ce que dit le règlement de la commune où se situe l'établissement scolaire. L'analyse devrait permettre une mise en évidence de certains fondements qui rejoindraient ce que les élèves auront défendu comme idée (notamment pour ce qui concerne l'intentionnalité de l'acte). Elle devrait aussi conduire à identifier les zones d'incompréhension des élèves par rapport à certaines sanctions prévues, qu'ils considéreraient comme injustes. À partir de là, stimuler l'émission d'hypothèses qui expliqueraient la gravité des sanctions mal comprises.

Étape 4 : conscientisation

Pour que les élèves puissent se positionner de manière plus éclairée quant aux impacts environnementaux et sociaux, il peut être intéressant d'introduire à ce stade le **jeu de la ficelle «Incivilités environnementales»** (cfr p. 41). D'autres voies sont possibles (inviter un agent constatateur ou un fonctionnaire sanctionnateur, par exemple).

Étape 5 : analyse critique (suite)

→ ANALYSE DE CE QUI FAIT CONTROVERSE

Un autre cours est consacré à explorer des situations qui divisent fortement certains élèves. Une des pistes possibles est de cerner un nombre limité de situations de ce type, pour se donner le temps de les explorer convenablement.

Afin d'encourager chez les élèves une attitude d'écoute de l'autre en profondeur, l'enseignant peut d'abord proposer aux élèves une partie de «ping-pong» de la manière suivante : à partir de la situation choisie, les élèves sont répartis en groupes relativement homogènes au niveau de leurs avis ; ils vont cependant devoir jouer le rôle de l'avocat de la partie «adverse» et essayer de trouver des arguments pour défendre le point de vue qui n'est pas le leur. Au bout de cinq minutes, l'enseignant donne la parole à tour de rôle à chaque groupe qui a le droit d'énoncer un seul argument à la fois. Après épuisement des arguments, l'enseignant demande à chaque partie si tous les arguments auxquels ils avaient pensé ont été entendus ; c'est le moment pour les élèves d'exprimer leur propre opinion. Ensuite, il demande si certains souhaitent réviser leur jugement quant à la position sur le curseur de l'acte d'incivilité commis.

→ CONFRONTATION

Le cours se termine à nouveau par la confrontation avec ce qu'en dit le règlement communal (ou le ROI de l'école). Il convient également d'apporter des

nuances par rapport à un même acte (par exemple, taguer le mur d'enceinte d'une propriété à l'abandon est moins susceptible de provoquer un scandale que taguer les murs d'une école maternelle, d'une façade de maison, d'un bâtiment classé, d'une œuvre d'art ou des tombes dans un cimetière).

Étape 6 : débat philosophique

Ces différentes phases permettent de nourrir des discussions philosophiques sur des questions à identifier (par exemple sur la notion de «tolérance zéro»).

Variante à partir de l'étape 2

Si l'enseignant préfère une formule plus dynamique physiquement, il peut organiser un «débat mouvant» :

→ CLASSER LES INCIVILITÉS

À partir de la liste d'incivilités environnementales établies, l'enseignant sélectionne dix situations qui lui paraissent intuitivement de gravité différente. Il emmène les élèves dans la cour, ou dans le hall de l'école (un lieu où il est possible de se mouvoir facilement sans déranger) et délimite un espace d'une longueur d'environ six à huit mètres au milieu duquel il trace transversalement une ligne blanche ; à une extrémité, il place un panneau «très grave», et de l'autre un panneau «pas du tout grave». Il explique ensuite aux élèves comment l'activité va se dérouler : à l'énoncé d'un exemple d'incivilité, pour exprimer leur avis, ils vont devoir se déplacer et aller se positionner dans l'espace entre les deux bornes extrêmes qui symbolise un curseur, sans faire de commentaire (c'est important, pour inviter au respect mutuel et pour éviter les manœuvres de pression de conformité ou d'exclusion) ; il est cependant interdit de se positionner sur la ligne du milieu.

L'ordre dans lequel les incivilités seront énoncées n'est pas innocent : notre conseil est que l'enseignant les range en énonçant d'abord les actes pour lesquels il pense qu'il y aura grosso modo consensus, en alternant les exemples « graves » et « pas graves », de manière à favoriser une dynamique physique, puis de continuer avec des situations qui lui semblent a priori plus sujettes à controverse.

→ ARGUMENTATION CONFIDENTIELLE

En énonçant les dix situations, l'enseignant aura repéré celle qui est la plus controversée. À la fin, il explique aux élèves qu'il va reprendre une des situations et il demande aux élèves de bien vouloir se repositionner dans l'espace. Ensuite, les élèves sont invités à former des binômes dont les partenaires se situent de part et d'autre de la ligne du milieu, avec une distance importante entre eux. Ils se rapprochent l'un de l'autre et ont dix minutes pour échanger sur leurs avis respectifs. Cette méthode, qui propose un moment d'échange confidentiel, aide les plus timides à s'exprimer.

→ SYNTHÈSE

En classe, sont reprises les situations qui font apparemment consensus et celles qui sont plus controversées, sans entamer de débat à ce stade.

→ ANALYSE DE CE QUI FAIT CONSENSUS OU DE CE QUI FAIT CONTROVERSE

Le second cours commence par un retour sur la mise en situation vécue précédemment, à partir de quelques questions.

Exemples

- Avez-vous un commentaire à faire à propos du jeu « grave ou pas grave » ?
- Y a-t-il quelque chose qui vous a marqué / heureusement surpris / choqué ?
- Y a-t-il quelque chose qui vous a déplu, qui vous a mis mal à l'aise ? ...

L'enseignant définit la suite à donner à cet échange en fonction de ce qui s'est exprimé et de l'ambiance de la classe. S'il sent des tensions qu'il estime devoir apaiser pour favoriser les échanges de vue ultérieurs, il vaut mieux commencer par l'analyse de ce qui fait consensus (cfr ci-dessus). S'il sent au contraire que les élèves ont été frustrés par le débat entamé en duo et ont hâte de revenir dessus, il peut privilégier cette voie.

Dans ce cas, les élèves sont invités à mettre en commun les différents arguments échangés entre eux en précisant toutefois qu'ils ne sont pas obligés de dévoiler leur opinion s'ils n'en ont pas envie.

Les étapes « confrontation » et « conscientisation » décrites ci-dessus peuvent être intégrées à la séquence, au moment voulu.



Un jeu de la ficelle incivilités environnementales



L'activité en quelques mots

Le jeu de la ficelle est un dispositif interactif à caractère ludique qui permet de faire apparaître, à l'aide d'une ficelle, les liens entre nos choix individuels, leurs conséquences et les principaux « acteurs » concernés.

Nous avons repris l'idée centrale du dispositif méthodologique et nous l'avons décliné sur le thème de l'incivilité environnementale en partant des actes d'incivilités.

La démarche proposée dans cette activité est essentiellement centrée sur la phase « Prise de conscience » et se termine par une phase « Agir » (chapitre « Stratégie pédagogique » dans la partie théorique, p. 29).

Après la phase de jeu proprement dite, qui dure une période, deux périodes sont consacrées à son exploitation. L'activité est prévue pour une classe de 15 à 25 élèves.

Objectifs

- Approcher les incivilités environnementales de manière systémique.
- Réfléchir aux conséquences sociales et environnementales des incivilités.
- Mettre en évidence la responsabilité des acteurs de la société.
- Adopter une position décentrée.
- Construire des concepts liés à l'écocitoyenneté.

Durée

Trois périodes de cours.

Matériel

- Cartes de jeu en annexe.
- Une ficelle ou une pelote de laine de couleur d'environ 50 mètres pour chaque incivilité traitée. Si plusieurs incivilités sont traitées, il peut être intéressant de prendre une couleur de ficelle par incivilité.

Pour aller plus loin

Le premier jeu de la ficelle a été imaginé par l'ASBL Altamira sur le thème de l'alimentation, pour introduire une conférence interactive sur l'approche systémique organisée par l'Institut d'Éco-pédagogie en 1993, avec Daniel Cauchy comme conférencier. Ce dernier a ensuite développé le jeu au sein de l'ASBL QUINOA et produit un dossier pédagogique complet sur ce thème. Il contient notamment une synthèse théorique très claire sur l'approche systémique, dont les principes peuvent être appliqués à n'importe quelle thématique. Il peut être téléchargé à partir du site www.jeudela ficelle.net

Étape 1 : le jeu

→ MISE EN PLACE

Les cartes de jeu permettent de relier quatre actes d'incivilités environnementales avec des profils de « responsables » potentiels, directs et indirects, ainsi qu'avec les possibles impacts environnementaux et sociaux que ces actes délictueux peuvent engendrer. Chaque carte est identifiée d'un chiffre allant de 1 à 3 :

- 1 Les actes d'incivilité environnementale (mégot de cigarette jeté en rue, tag sur un train, emballage en plastique jeté dans un avaloir, canette laissée sur une plage).
- 2 Les acteurs ayant une responsabilité dans le système (entreprises, services publics, acteurs de l'éducation).
- 3 Les impacts environnementaux et sociaux des incivilités.

L'enseignant sélectionne les cartes à jouer en fonction du nombre d'élèves de la classe, en tenant compte des liens explicites entre les cartes mis en évidence dans le tableau ci-dessous.

Ainsi, si la classe comporte 12 élèves, on peut jouer avec une seule incivilité (tag ou canette, par exemple); si la classe comporte 15 élèves, on peut prendre toutes les fiches associées à « mégot » et « canette »; avec 25 élèves, on peut jouer avec toutes les fiches associées aux incivilités « tag », « canette » et « emballage plastique », ou avec les fiches « mégot », « tag » et « canette ». On peut aussi choisir de travailler avec les 4 incivilités en utilisant les 29 fiches disponibles, ou alors éliminer certaines fiches.

L'enseignant organise ensuite le local où aura lieu l'activité en dégagant un espace suffisant pour pouvoir y disposer les chaises en 3 cercles concentriques :

- Entre 2 et 4 chaises au centre, où prendront place les élèves qui auront tiré une carte 1 (incivilités);
- Entre 5 et 10 chaises autour du premier cercle, pour les élèves qui auront tiré une carte 2;
- Entre 8 et 12 chaises pour composer le dernier cercle, réservé aux cartes 3 (impacts).

Liens potentiels entre les fiches d'identité du jeu « incivilités environnementales »

Premier cercle : les incivilités environnementales	Mégot	Tag	Canette	Emballage plastique
Deuxième cercle : les responsables directs et indirects				
Kaled, Jeff ou Patrice, 16 ans		×		
Lucien, papa		×		×
Léticia, 15 ans		×		
Marie, maman		×		
Geert, bourgmestre	×		×	×
Sofia, échevine de l'environnement	×		×	×
Le panier de la ménagère				×
Francesco, producteur de plastique				×
Martine, Fondation contre le Cancer	×			
Dominique, directeur d'une école	×	×	×	×
Fred, enseignant.e	×		×	×
Franck, mouvement de jeunesse	×	×	×	×
Phillip, cigarettier	×			
Troisième cercle : les impacts environnementaux et sociaux des incivilités				
Avaloir bouché			×	×
Oiseau de mer étouffé				×
Escargot de mer empoisonné	×			
Continent de plastique			×	×
Plage d'Ostende	×		×	×
Wagon 51305		×		
Petit bois en périphérie urbaine	×		×	×
Cellule Tags de Bruxelles		×		
Comité de riverains	×	×	×	×
Momo, ouvrier de voirie	×		×	×
Louis, agent constatateur	×	×	×	×
Joachim, voisin	×		×	×
Mathias, 14 ans, élève isolé		×		

Variante: l'enseignant peut choisir d'autres actes d'incivilités qui intéresseraient davantage ses élèves ; il peut alors s'inspirer de la panoplie des cartes de jeu proposées ci-dessous pour composer sa propre série d'acteurs et d'impacts. Il est aussi possible d'élargir la réflexion sur les responsabilités directes et indirectes.

→ PRÉSENTATION DU JEU

L'enseignant présente le jeu globalement, ses objectifs, la façon dont il va se dérouler et les règles à respecter concernant la prise de parole (cfr détails ci-après). Il explique la signification des trois catégories de fiches d'identité puis propose aux élèves d'un tirer chacun une au sort et d'aller se placer dans le cercle qui lui est attribué.

→ MISE EN ÉVIDENCE DES RESPONSABILITÉS ET DES IMPACTS

Le jeu commence par la révélation de l'identité d'un des membres du cercle central, qui lit à voix haute le contenu de sa carte. L'enseignant demande alors aux élèves du second cercle s'ils se sentent responsables de l'incivilité commise, d'après ce qui est indiqué sur leur carte. Ils doivent lever la main pour signifier qu'ils souhaitent prendre la parole et, à leur tour, se présenter et expliquer pourquoi ils pensent avoir une responsabilité dans l'incivilité en question. Après la seconde prise de parole, si les explications sont jugées convaincantes par le groupe (il peut par exemple manifester son avis par un hochement de tête ou par un signe de la main), l'enseignant donne l'extrémité de la ficelle à l'élève du premier cercle et le relie à celui qui vient de s'exprimer en tirant la pelote jusqu'à lui. Chaque responsable pressenti s'exprime ensuite, et la ficelle continue de voyager de l'un à l'autre. Ensuite, la parole est donnée au 3^e cercle : l'enseignant demande qui, parmi eux, s'estime victime de l'incivilité commise.

Lorsque tous les liens imaginés par les joueurs à partir de la première carte « incivilité » sont modélisés par la ficelle, une autre carte « incivilité » est présentée. Le déroulement précédent est alors réitéré. Il peut être intéressant d'utiliser une ficelle d'une couleur différente pour chaque incivilité.

Au fur et à mesure de l'avancement de la réflexion, il se peut que des élèves du second cercle estiment qu'eux aussi font partie des victimes, même s'ils ont une responsabilité dans le système. Il se peut aussi que l'on mette en évidence des impacts en cascade au niveau du 3^e cercle. Enfin, il se peut que les élèves évoquent d'autres responsables, ou d'autres impacts.

Rôle de l'enseignant

Distribuer la parole, relier les participants entre eux par la ficelle, encourager la recherche de liens, valoriser les apports nouveaux, étayer les interventions par des données supplémentaires, des anecdotes...

Étape 2 : expression des émotions, des opinions, avis et jugements de valeur

→ RÉACTIONS

La partie terminée, un premier temps de parole pour échanger les émotions ressenties durant le jeu est organisé. Il a pour objectif de voir si les élèves ont été touchés par ce qu'ils ont entendu, et si oui, à quel propos, ou si, au contraire, certains impacts les laissent indifférents.

On peut envisager de procéder à cette étape en ne modifiant pas la disposition des chaises, ce qui est souhaitable pour se remémorer quel était le rôle joué par chacun quand il s'exprime.

Après les émotions, vient l'expression des opinions, des avis et des jugements de valeur.

Rôle de l'enseignant

Veiller à ce que les propos de chacun soient écoutés et accueillis dans le respect. Veiller aussi à ce que les élèves apprennent à ne pas tout mélanger : émotions, opinions, avis, jugement de valeur.

Étape 3 : décodage, analyse

→ IDENTIFIER LES ZONES D'IGNORANCE

Cette étape permet l'analyse des liens apparus entre les « rôles » des participants grâce à la ficelle.

Si les élèves sont touchés par les prises de conscience proposées, des questions de compréhension et des besoins d'en savoir plus devraient s'exprimer à ce stade, qui pourront conduire à des recherches complémentaires, le cas échéant, ou à l'invitation d'une personne-ressource pour aller plus loin. Une collaboration avec un professeur de sciences ou de géographie pourrait s'avérer intéressante.

Rôle de l'enseignant

Sonder le groupe sur sa connaissance et sa compréhension de la problématique avant et après le jeu.

→ QUESTIONS PHILOSOPHIQUES

Se servir du tremplin du jeu pour développer un questionnement philosophique et pour stimuler l'analyse réflexive de chaque élève quant à son propre comportement.

Étape 4 : que faire pour (se) changer ? Cherchons ensemble !

L'objectif de cette dernière phase est de produire des cartes d'identité inédites pour composer un 4^e cercle, le cercle des **initiatives pour améliorer les choses**. Pour ce faire, les élèves doivent chercher par eux-mêmes des initiatives qui existent (par exemple : « je suis le gobelet réutilisable dans les festivals »), ou produire des idées originales.



POUR ALLER PLUS LOIN

Plan d'action déchets marins

du Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement
https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/plan_daction_dechets_marins-final.pdf

Les déchets plastiques en mer, un 7^e continent ?

Futura sciences
<https://www.futura-sciences.com/planete/dossiers/pollution-dechets-plastique-mer-septieme-continent-1898/page/2/>

L'homo detritus fait-il de la politique ?

Stéphane Le Lay, Cairn Info, 2016/3, n°87, éd. La Découverte, Paris, pp. 25-35 :
article très intéressant qui analyse le métier d'éboueur, avec un focus sur le ramassage de mégots ; il aborde également la toxicité de la cigarette et des mégots.

Je suis ...



... un mégot de cigarette

Je suis un des 4 300 milliards de mégots jetés dans la rue chaque année de par le monde, soit 137 000 par seconde. Avec mes 4000 substances chimiques différentes, je suis très résistant, surtout avec mon filtre. Il faut compter en général deux ou trois ans pour me dégrader dans la nature, parfois même plus : en fonction de l'endroit où l'on me jette, je pourrais vivre jusqu'à 12 ans ! Donc puisque ce matin, j'ai été emporté dans l'égout, je serai toujours en pleine forme quand j'arriverai à la mer pour prendre le soleil avec mes milliers de semblables ! Je me réjouis de ce long voyage !



Je suis ...



... un tag sur un train

Certains trouvent que je suis magnifique et me considèrent comme une œuvre d'art, d'autres trouvent que je suis affreux, que je fais peur et que je ne donne pas envie de monter dans le train, d'autres encore m'utilisent pour faire passer un message politique. Ceux qui m'ont dessiné sont fiers de leur coup, car ils ont réussi à déjouer les systèmes de surveillance. C'est pourquoi ils laissent volontiers leur « blaze » - leur signature - quelque part. Le plus risqué, c'est dans le métro. Ou au sommet d'un immeuble. La classe !



Je suis ...



... le panier de la ménagère

Dans le secteur alimentaire, l'emballage représente jusqu'à 20% du coût du produit fini. Pour les produits de luxe tels que les parfums ce pourcentage peut être beaucoup plus important (jusqu'à 65%). Le consommateur paye donc les emballages lorsqu'il achète des produits (prix de l'emballage et cotisation à Forst Plus, qui traite les déchets), mais également via les impôts, la taxe communale sur les déchets, le sac payant ou la poubelle à payer. En effet, le traitement des déchets d'emballage (recyclage, incinération et mise en décharge) coûte cher ! De plus en plus de produits alimentaires sont suremballés, surtout depuis le succès grandissant des miniportions et des emballages de fantaisie qui encombreront les armoires et finiront à la poubelle.



Je suis ...



... Martine, de la cellule sensibilisation à la Fondation contre le Cancer

Mon travail consiste à sensibiliser la population aux dangers du tabagisme. Chaque année, nous réalisons une enquête. En 2018, dans notre pays, 1 personne sur 5 fume et l'âge moyen d'initiation au tabagisme est de 13,3 ans. Concernant les ados, la toute grosse majorité des jeunes de 15 à 17 ans (77%) disent n'avoir jamais fumé et 12% ont essayé mais ont arrêté. Mais je crains fort qu'ils se laissent influencer par la publicité déguisée pour toucher les jeunes, comme ces films dont le héros ou l'héroïne fume en se donnant un air cool et détendu. Et ce ne sont pas les campagnes de prévention à la télévision que je réalise qui vont les toucher : les jeunes ne regardent plus la télé.



Je suis ...



... une canette

13h30, le pic-nic sur la plage se termine, la dernière gorgée est bue. C'est l'heure de la sieste. On m'abandonne à côté de la serviette de bain. Je passe des heures au soleil, la marée monte, le vent se lève et un peu de sable me recouvre, les embruns me chatouillent l'aluminium. À 19h15, toujours personne pour se soucier de moi. Je crois que je vais passer la nuit sur la plage. C'est pas très malin ! Je suis parfaitement recyclable, moi ! Et nous sommes de plus en plus nombreuses : en 2014, 310 milliards de nouvelles canettes ont été produites dans le monde. Et je suis solide, malgré ma fine paroi. Si je reste ici, je mettrai plus de 100 ans pour disparaître. Devenir une vieille canette défoncée et toute abîmée, très peu pour moi !



Je suis ...



... un emballage en plastique

Je suis magnifique, avec mes belles couleurs pimpantes qui attirent les enfants. Devenus ados, ils me restent fidèles. Comme je suis en plastique, je suis très pratique pour emballer de la nourriture : je permets de conserver les aliments longtemps, je m'adapte à n'importe quel format, je suis légère et je suis très résistante. Quand j'ai terminé mon job, on doit me jeter à la poubelle et me conduire à l'incinérateur, car il est impossible de me recycler. Mais là d'où je vous parle, je dérive dans l'Atlantique depuis plusieurs années. Un ado qui revenait de l'Arctique m'a fait « disparaître » dans un caniveau. Les égouts m'ont recrâché dans la mer, qui m'a emporté à la mer. Et me voilà perdu pour l'éternité !



Je suis ...



... Geert, bourgmestre d'Ostende

J'ai reçu cette année une pétition signée par 1600 membres de 18 clubs de surf qui ont nettoyé les plages belges le 22 mars dernier. Ils voudraient que la plage d'Ostende devienne « Anti-tabac », comme on en voit de plus en plus en France ou ailleurs. Ils ont aussi adressé leur pétition à la ministre de la Santé publique, pour lui demander d'interdire le tabac dans les espaces publics extérieurs, mais elle ne bouge pas, alors, je ne sais pas pourquoi je serais le premier. On risque de perdre des touristes. Et de toute manière, on passe tous les matins pour ramasser les autres déchets...



Je suis ...



... Kaled, Jeff ou Patrice, 16 ans

Le mois dernier, je me suis fait pincer en graffant un wagon de train, avec des copains. J'ai pris une amende de 15 000 euros, parce que ce n'est pas la première fois qu'ils m'attrapent. Comme je suis encore mineur, ce sont mes parents qui vont devoir payer. La première fois, j'ai dû réaliser des travaux d'intérêt général, c'était cool. Mais graffer, ça me fait vraiment kiffer !



Je suis ...



... Lucien, papa de Kaled, Jeff ou Patrice

Notre fils vient de recevoir une amende salée pour dégradation d'un wagon de train. C'est la deuxième fois qu'il se fait coincer. Et au fond, il a de la chance, parce que je crois que cela fait déjà un bout de temps qu'il a commencé à taguer. Et je dois reconnaître qu'il a un certain talent, mais il aime prendre des risques, c'est de son âge. Je crois même avoir retrouvé sa signature sur le mur de l'école maternelle, mais je n'ai pas osé lui en parler, il se ferme au moindre reproche et se met dans des colères terribles. Je ne suis pas contre le fait de s'exprimer dans l'espace public, mais là, c'est le pas de trop. En tout cas, l'argent de poche qu'on lui donne tous les mois, c'est fini jusqu'à ce que l'amende soit remboursée !



Je suis ...



... Marie, maman de Léticia

Je ne sais plus quoi faire avec ma fille Léticia, que j'éleve seule. Elle sort toutes les semaines, maintenant, alors qu'elle n'a que 15 ans. Je sais qu'elle ne va pas bien loin : elle rejoint une petite bande de copains du village, mais ils font les 400 coups un peu partout et des voisins sont venus se plaindre à moi parce qu'ils ont reconnu Léticia dans le groupe et qu'ils l'aiment bien. Ils ont même tagué le mur de l'école maternelle. Quand je lui en ai parlé, elle a haussé les épaules et prononcé des grossièretés que je n'oserais pas répéter. En plus, elle est revenue saoulée, samedi dernier. Mais que puis-je faire ? Je ne peux pas lui interdire d'avoir des amis, et j'ai peur qu'elle fugue si je la punis.



Je suis ...



... Franck, responsable d'un mouvement de jeunesse

En Belgique, plus de 100 000 jeunes participent à des mouvements de jeunesse. Chaque année, des centaines d'unités partent en camp aux quatre coins de la Belgique. Chaque année, les fédérations organisent des campagnes de sensibilisation au respect de la nature et au lieu qui les accueillera. Une charte existe d'ailleurs pour tous les camps, qui a pour objectif une bonne relation entre les communes et les mouvements de jeunesse. C'est surtout quand les jeunes sont en « hike » qu'ils peuvent se laisser aller à abandonner des canettes et des déchets dans le foin ou sur le bord des chemins. On y veille et on essaye de leur montrer le bon exemple en organisant un système de tri des déchets dans le camp.



Je suis ...



... Léticia, 15 ans

Samedi soir, qu'est-ce qu'on s'est bien marrés ! On avait rendez-vous à l'endroit habituel. Le mot d'ordre, c'est qu'on devait tous venir avec des chips et des canettes de bière ou mieux, une bouteille de vodka. Certains ont pris ce qu'il y avait chez leurs parents. Chez moi, il n'y a rien de tout cela, mais j'ai piqué 10 euros à ma mère et j'ai réussi à me faire passer pour majeure au magasin. Après, on est allés faire un tour dans le village. Basile avait emporté des bombes de couleur. On a décoré les murs du centre sportif et de l'école maternelle d'à côté. On n'est pas de grands artistes, mais on fera mieux la prochaine fois.



Je suis ...



... Dominique, directeur d'une école secondaire

Depuis plusieurs années, nous accueillons dans nos locaux un mouvement de jeunesse. Chaque année, ils réalisent des travaux pour aménager l'espace et le rendre plus chaleureux. Mais cette année, des petits malins ont trouvé drôle de saccager ces locaux : murs tagués, déchets jetés partout, meubles cassés, cloisons défoncées... La police les a pincés et comme ils sont très jeunes, ils ont dû participer à des travaux d'intérêt général, mais vont-ils changer de comportement ? Ces jeunes font partie de mon école et, par conséquent, l'équipe éducative et moi-même avons une responsabilité dans ce qui s'est passé. Nous réalisons qu'une sensibilisation aux incivilités doit être mise en place car si, aujourd'hui, ce sont des locaux scouts qui ont été saccagés, demain ce sera peut-être un lieu public, une rivière, un bois...



Je suis ...



... Phillip, cigarettier

Chaque seconde, 253 kilos de tabac sont produits mondialement, ce qui équivaut à environ 7,5 millions de tonnes par an, essentiellement utilisés pour la production de cigarettes et de cigares. La production est dominée par la Chine, les États-Unis, l'Inde et le Brésil. Près de 70% du marché est réalisé par quatre multinationales, dont la miennne. Chaque jour, 11 milliards de cigarettes sont fumées dans le monde. Nous savons pertinemment que la cigarette tue à la fois l'homme et son environnement... Mais que voulez-vous ? Nous représentons un marché exceptionnel et rapportons beaucoup d'argent.



Je suis ...



... Fred, enseignant-e

Afin de sensibiliser nos élèves aux conséquences destructrices des déchets sauvages sur notre environnement, nous avons participé à une journée de nettoyage dans notre commune. Nous avons convoqué les parents et leur avons proposé de faire partie de l'opération, ce que beaucoup d'entre eux ont accepté. Nous avons également souhaité poursuivre cette action au sein de l'école et avons décidé que les élèves se chargeraient eux-mêmes de son organisation. Le projet global est de déterminer, à l'échelle de l'école, le poids des déchets et de réaliser des reportages sur la vie des déchets, de leur consommation à leur recyclage dans le meilleur des cas, ou à leur abandon dans la nature et le cas échéant, leur dégradation progressive.



Je suis ...



... Sofia, échevine de l'environnement

J'ai organisé dans ma commune une campagne de ramassage des déchets à laquelle ont participé de nombreux citoyens, avec l'aide des ouvriers communaux, des familles, des écoles, des bénévoles d'associations de protection de l'environnement, les scouts, le patrou... Nous avons été très efficaces et j'ai aussi voulu donner du sens à notre action. Par exemple, certains groupes nettoyaient les berges du cours d'eau avec un journe faisant partie d'une société de pêcheurs ; il leur donnait des explications sur les conséquences des déchets dans nos rivières. D'autres groupes s'occupaient des rues et des sentiers de promenade, encadrés par les bénévoles de l'association « Sentiers.be ».



Je suis ...



... Francesco, un producteur de matières plastiques

Notre secteur se porte à merveille ! En 2016, nous avons atteint un nouveau record de production mondiale de matières plastiques : 280 millions de tonnes ! Ce qui ne représente pas la totalité de tout ce qui est fabriqué à partir du plastique. Nous répondons à de multiples usages et sommes aujourd'hui incontournables ! Par exemple, l'industrie plastique a créé des centaines de milliers d'emplois et a permis la fabrication d'un large panel de produits médicaux... Chaque minute, un million de bouteilles plastiques sont achetées dans le monde ! Rien qu'en Belgique on estime la consommation annuelle d'emballages ménagers « one way » (à usage unique, ce qui est le cas de la majorité des emballages) à plus de 21 milliards d'unités.



Je suis ...



... le wagon 51305

Depuis 2 jours, je suis à l'arrêt. J'avais bien besoin d'un nettoyage à l'intérieur, mais c'est surtout ma carcasse qui prend du temps pour être remise en état. La semaine dernière, pendant la nuit, un groupe de jeunes a réussi à s'approcher de moi. Ils m'ont couvert de graffitis. Je suis devenu dégueulasse ! Il faut compter une heure de nettoyage pour un mètre carré de tags. Le problème, c'est que je ne suis pas le seul dans le cas, et que le problème empire d'année en année : en 2010, la SNCB avait dépensé 1,1 million d'euros pour enlever les tags dessinés sur les trains, c'était déjà jugé énorme ; en 2016, 3,6 millions euros pour nettoyer 116 000 m², et en 2017, 4,1 millions d'euros pour effacer 138 000 m² de graffitis. Il faut encore ajouter 456 000 euros pour enlever 75 000 tags, graffitis et affichages sauvages dans les stations de métro (dont 368 000 euros pour ceux dans les véhicules).



Je suis ...



... un petit bois de périphérie urbaine

Je suis un petit bois très fréquenté par tout le monde. Tous les jours, je vois défiler les sportifs et les promeneurs, souvent accompagnés d'un chien. Le week-end, les mouvements de jeunesse y organisent de grands jeux, des familles viennent pique-niquer et parfois, le soir, des jeunes viennent guindailier jusque tard dans la nuit autour d'un feu. Mais si beaucoup d'entre eux aiment la nature et la respectent, ce n'est pas le cas de tout le monde ! Certains me considèrent comme une poubelle et me laissent tous leurs déchets.



Je suis ...



... le comité de riverains

L'ensemble du sommeil de quartier est accablé. À notre demande, un magnifique espace a été aménagé en partenariat avec la commune pour qu'on puisse se rencontrer plus facilement entre voisins. Nous avions installé des bancs, des tables, un brasero ainsi que des poubelles, bulles à verre et cendriers. Nous étions chargés de garder ce lieu en l'état et de réaliser les éventuelles réparations nécessaires, toujours avec l'aide de la commune. Malheureusement, cet endroit est fréquemment dégradé : tags sur le mobilier, dossiers de bancs arrachés, détritus à côté des poubelles, vomissures... En conséquence de quoi, le bourgmestre a choisi d'en interdire l'accès. C'est tout le quartier qui est privé de son petit coin convivial à cause de l'incivilité de quelques délinquants.



Je suis ...



... la cellule tag de Bruxelles

Depuis 2000, la police locale de Bruxelles-Capitale/Ixelles dispose d'une « cellule tag » de 3 personnes chargées de réprimer mais aussi de prévenir les tags et graffitis sur les murs et le mobilier urbain du centre-ville. Mais ces chasseurs de « tags vandales » sont un peu les « anarchistes de la police », dit leur chef, parce que même s'ils ne l'avaient pas vraiment, ils admirent le travail de certains de « leurs petits tagueurs ». La brigade estime à une trentaine le nombre de graffeurs arrêtés par an.



Je suis ...



... Louis, agent constatateur

Je fais partie des 500 agents constatateurs engagés pour lutter contre les incivilités environnementales en Wallonie, qui peuvent dégrader la qualité de notre vie et polluer notre belle planète. Figurez-vous qu'en Région wallonne, 30 000 tonnes de déchets sauvages sont récoltés chaque année. Quand nous arrivons à prendre les malfaiteurs en flagrant délit, nous dressons un procès-verbal. Un mégot jeté à terre coûte 100€ : une cigarette ou un chewing-gum SOE.



Je suis ...



... Momo, ouvrier de voirie

J'ai beaucoup de choses à faire dans une journée : nettoyer les trottoirs, vider les poubelles publiques, ramasser les dépôts clandestins et les déchets sauvages, déblayer la neige aux abords des bâtiments publics, épandre le sel sur les voiries communales... Je veille donc à la propreté de l'espace public par tous les temps et partout. Le pire, c'est après les grosses guindailles. Pas besoin de vous faire un dessin... Mais je me demande si tout le monde s'en rend compte. Jamais un merci, en tout cas. C'est pas parce que je suis payé pour faire ce travail qu'il ne faut pas me remercier, c'est un métier pénible ! Surtout pour ramasser les mégots. Il faut vraiment se pencher jusqu'au sol pour les attraper. Mais il y a des gens qui ne se gênent pas pour jeter leur mégot ou un papier sous mes yeux, ou alors carrément à l'endroit que je viens de balayer.



Je suis ...



... la plage d'Ostende

Je suis devenue une immense poubelle à ciel ouvert ! Le 22 mars 2018 près de 4000 volontaires sont venus pour me nettoyer, ainsi que les autres plages de la Côte belge, à l'occasion d'un événement, l'Eneco Clean Beach Cup, destiné à sensibiliser les consommateurs et les responsables politiques. Ils ont récolté plus de 5 tonnes de déchets. Cela équivaut à 3000 déchets par kilomètre de plage. En été, la commune ramasse tous les mois 80 tonnes de déchets ! En hiver, 5 tonnes par mois. Les mégots de cigarettes représentent les deuxièmes débris les plus présents. Et dans la Mer du Nord, on dénombre 150 millions d'emballages en plastique et autres déchets.



Je suis ...

3



... un continent de plastique

Je flotte dans le Pacifique et ma superficie est 3 fois plus grande que la France. Six millions de tonnes de déchets sont rejetés chaque année dans l'océan par les navires et un nombre incalculable sont amenés à la mer par les fleuves. Ces débris ont des durées de vie variées : 1 à 20 ans pour les emballages plastique fins, jusqu'à 450 ans pour les bouteilles en plastique et 600 ans pour les fils de pêche en nylon. Les plus lourds coulent au fond, les plus légers flottent et entament un tour du monde. En 2017, l'ONU estimait qu'il y avait 13 000 objets en plastique dérivant dans chaque kilomètre carré d'océan et ces chiffres ne cessent d'augmenter. Par endroits, ces déchets plastiques s'accumulent sur d'immenses surfaces, formant des « continents » comme moi.



Je suis ...

3



... un oiseau de mer étouffé

Je suis en train de mourir. Tous les petits morceaux de plastiques rejetés dans la mer brillent au soleil et ressemblent beaucoup à l'éclat des écailles de poisson. Impossible de les digérer. Ils se sont accumulés dans mon estomac et maintenant, c'en est fini pour moi. Je n'arrive plus à respirer et je suis devenu tellement lourd que je n'arrive plus à m'envoler. D'ici 2050, on estime que 99% des oiseaux marins auront ingéré du plastique. Sans parler des poissons et des mammifères, qui avalent de plus gros morceaux. Toute la chaîne alimentaire est touchée. C'est un vrai massacre, et personne n'en parle.



Je suis ...

3



... un avaloir

Vous voyez qui je suis ? La grille d'évacuation par laquelle se déverse l'eau de pluie recueillie dans les rigoles. Enfin ça, c'est en principe mon unique fonction. Mais beaucoup de personnes semblent penser que je suis également une poubelle. Je me retrouve régulièrement bouchée par des débris en tout genre : sachets plastiques, emballages de biscuits, mégots... Alors, je ne sais plus faire mon travail correctement et en cas de fortes pluies, cela peut provoquer des inondations.



Je suis ...

3



... un escargot de mer empoisonné

Qu'est-ce qui m'arrive ? Je me sens de plus en plus faible. Je me demande si ce n'est pas à cause de l'eau de mer, qui a un drôle de goût depuis un petit temps. Elle goûte la nicotine. Ça doit être tous ces mégots sur la plage, qui se décomposent petit à petit. J'ai même entendu dire que les poissons étaient contaminés aussi. Cela ne fait pas longtemps qu'on étudie ce problème. Des chercheurs américains ont démontré qu'il suffisait d'1 mégot de cigarette fumée par litre pour entraîner la mort du « capurette barré », un poisson tropical. Alors, vous pensez, les petits organismes comme moi, comment pourraient-ils survivre à cette pollution généralisée ?



Je suis ...

3



... Joachim, le voisin qui voudrait déménager

J'habite depuis 15 ans en Wallonie, dans un petit lotissement résidentiel bien tranquille. Le calme de cet endroit nous avait tout de suite séduits ma femme et moi. Mais depuis deux ans, un groupe de jeunes se donne régulièrement rendez-vous sur un banc le long du sentier qui passe derrière la maison. Depuis, on ne compte plus les bouteilles d'alcool vides retrouvées dans notre jardin, les déchets laissés à l'abandon sur le sentier... J'ai peur que ça dégénère encore plus. J'ai tenté d'en discuter avec eux. Je me suis énervé. J'ai fait appel à un agent de quartier mais rien n'y fait. Les jeunes disent que tout n'est pas d'eux, et je veux bien les croire... Mais notre vie est devenue pénible et si on le pouvait, on déménagerait.



Je suis ...

3



... Mathias, un élève de 14 ans socialement isolé

Depuis la rentrée et les changements de classe, je passe les récréos tout seul et en classe, personne ne vient s'asseoir à côté de moi. Je ne sais pas si j'ai un problème ou si je ne suis pas assez cool pour eux. C'est vrai qu'au début de l'année, j'ai souvent refusé de faire des trucs « cools » avec eux, justement. Ils jouent à « cap ou pas cap », mais quand il s'agit de mettre le feu à une poubelle, taguer les toilettes ou insulter l'éducatrice quand elle nous demande de débarrasser les tables à la cantine... Peut-être qu'ils ont peur que je les dénonce si je connais leurs plans.





La fresque à réactions



L'activité en quelques mots

La démarche proposée dans cette activité correspond à une phase d'accroche basée sur un recueil de ressentis, de représentations, d'avis et d'opinions.

À partir du témoignage d'un élève relatant une incivilité environnementale, le groupe exprime ses pensées, sentiments, sensations et réactions en réalisant une grande fresque collective. Cette activité permet d'aborder le domaine du ressenti à travers l'échange et la discussion entre élèves.

Objectifs

- Développer une identité de groupe sur un sujet donné.
- Prendre connaissance et écouter le ressenti de l'autre.
- Brasser les idées et représentations.

Durée

Deux périodes de cours.

Matériel

- Grand rouleau de papier de type kraft ou nappe en papier, de couleur claire (min. 4 mètres de long).
- Ruban adhésif.
- Crayons, marqueurs, bombes de peinture, pastels.

Étape 1 : recueil d'exemples d'incivilités environnementales

L'enseignant part d'un fait divers pour introduire la question des incivilités environnementales. Après avoir clarifié de quoi il s'agit, il leur demande d'évoquer mentalement des situations de leur vie quotidienne qu'ils apparentent à des incivilités environnementales. Ensuite, il leur demande de dévoiler celle qui les a le plus touchés, interpellés, dégoûtés, en formulant une phrase « choc ».

Après le tour de table, on choisit l'acte d'incivilité qui « parle » au plus grand nombre pour le dépeindre.

L'enseignant écrit cette phrase en grand au centre de la bande de papier qu'il a préparée.

Étape 2 : expression effervescente

Au centre d'un local dégagé, l'enseignant dispose par terre la grande bande de papier et la fixe sur les bords. Le reste du matériel est préparé sur une table facilement accessible.

Les élèves sont invités à exprimer **rapidement** leurs réactions à la lecture de la phrase choisie en écrivant ou en dessinant où ils le veulent sur la bande de papier.

Pour les aider à se concentrer, l'enseignant peut stimuler leur réflexion en proposant progressivement différents focus :

- Qu'évoque cette phrase pour vous ? (relater un souvenir).
- Quels sentiments / émotions éprouvez-vous (positifs ou négatifs) ?
- Que pensez-vous d'un tel comportement ?
- Quelles questions vous posez-vous ?

Au fur et à mesure que la fresque se compose, l'enseignant invite les élèves à déambuler afin de prendre connaissance des réactions de leurs condisciples, ce qui peut générer des rebonds intéressants, en écho ou en opposition.

L'enseignant peut aussi proposer d'autres pistes de relance :

- Quelles sont les conséquences humaines/environnementales/sociales de cette incivilité ?
- À votre avis, pourquoi quelqu'un commet-il un tel acte ?
- Comment réagiriez-vous si cela arrivait près de chez vous ?
- ...

Stopper le travail quand la production semble être suffisamment riche.

Étape 3 : dégager des questions philosophiques

Les élèves sont maintenant invités à parcourir la fresque pendant cinq minutes à la recherche d'une réaction (autre que la leur) qui les interpelle, les touche ou les étonne.

Pour la mise en commun, chacun présente la réaction qu'il a sélectionnée et explique pourquoi. Il se peut que certains élèves n'aient rien à proposer.

En s'appuyant sur les matériaux issus de cet échange, l'enseignant pousse les élèves à dégager une ou plusieurs questions philosophiques, qui seront approfondies par la suite.



Une ville, un village... aménagé avec la voix des jeunes !

L'activité en quelques mots

Dans la panoplie des stratégies de prévention des incivilités environnementales, cette activité se situe tout à l'amont, avec pour finalité l'ancrage territorial positif des élèves.

Partant de l'hypothèse que la manière dont sont aménagés les espaces publics ne rencontre peut-être pas suffisamment les aspirations des adolescents et que beaucoup d'entre eux se sentent peu concernés par la qualité des lieux qu'ils fréquentent, cette activité les encourage à devenir auteurs de

leur propre vie, en particulier de leur cadre de vie. Concrètement, il s'agit de partir d'un espace public relativement grand à proximité de l'école et d'imaginer comment il pourrait être « plus riche » pour faire le bonheur de ses différents usagers. L'outil proposé pour explorer leurs aspirations est un photolangage. La démarche proposée dans cette activité démarre par les phases « Aimer », « Donner envie de protéger » puis « Agir » et peut se prolonger par la phase « Analyser et critiquer » (chapitre « Stratégie pédagogique » dans la partie théorique, p. 29).

Objectifs

- Questionner le concept de bonheur.
- Débattre du cadre de vie.
- Pouvoir se situer en tant que jeune dans un rapport de forces (pouvoirs publics, autres usagers de l'espace public).
- S'impliquer dans la conception d'espaces publics de qualité.
- Se connaître soi-même et s'ouvrir à l'autre.
- Se décentrer par la discussion.
- Reconnaître la pluralité des valeurs.

Durée

Trois périodes de cours.

Matériel

- Jeu de cartes « émotions » (tableau en annexe).
- Une cinquantaine d'images numérotées qui présentent une large panoplie d'aménagements urbains originaux (exemples en annexe).

Étape 1 : phase d'accroche

→ ANALYSE CRITIQUE DU FONCTIONNEMENT DES ESPACES PUBLICS

L'enseignant peut stimuler l'intérêt des élèves par exemple à l'aide d'un article de presse évoquant les conflits d'usage entre piétons et utilisateurs d'engins comme les *overboards*, trotinettes électriques, gyropodes, *segways*, *skateboards* électriques, *rollers*, etc. Si ces derniers roulent à plus de 6 km/h, ils enfreignent la loi. Ce genre de situation renvoie à la question de l'aménagement du territoire et de l'évolution des usages de l'espace public, qui exige idéalement une négociation entre toutes les parties pour essayer de combiner harmonieusement les pratiques sociales de l'espace.

Se pose dès lors la question de la place des jeunes dans ce débat :

- Y participent-ils ? (certains font peut-être partie d'un Conseil communal des jeunes).
- L'espace urbain est-il suffisamment accueillant pour eux ?
- Comment imagineraient-ils une ville, un village plus agréable pour eux, et pour nous tous ?

Étape 2 : expression des émotions à l'égard du milieu de vie

→ APPROCHE SENSIBLE DU MILIEU

La seconde étape démarre sur le terrain, dans un lieu régulièrement fréquenté par les élèves : soit un espace public avec beaucoup de passage (une place, un espace vert, une friche), soit un espace commun au sein de l'école (cour, jardin, réfectoire).

L'enseignant demande d'abord aux élèves ce qu'ils éprouvent en ce lieu. Afin de les aider à s'exprimer, un **jeu de cartes « émotions »** peut être mis à leur disposition (exemples ci-dessous), qui couvre les quatre grands registres émotionnels : **Peur – Tristesse – Joie – Colère.**

Ceux qui le souhaitent commentent leur ressenti. L'enseignant clôture cette étape en faisant le bilan des aspects positifs et des aspects négatifs évoqués.

Étape 3 : exercice de prospective sur le terrain

→ IMAGINER UN FUTUR PLUS RADIEUX POUR L'ESPACE PUBLIC

L'exercice suivant vise à recueillir l'avis de toute une série de personnes fréquentant l'espace choisi concernant des propositions d'aménagement afin d'améliorer le vivre ensemble.

Pour ce faire, les élèves vont utiliser un photolangage présentant une large panoplie d'**aménagement urbains originaux** (voir exemples ci-dessous) susceptibles de faciliter la prise de contact et l'expression des passants. L'idée est d'ouvrir l'esprit des élèves en leur montrant qu'il existe des initiatives qui valent la peine d'être connues, car elles résultent d'une recherche pour favoriser **une ville plus inclusive et plus agréable à vivre**.

Mais avant de mener leur enquête, les élèves vont d'abord exprimer leur propre point de vue à l'aide du même outil.

L'enseignant dispose les photos sur un espace dégagé et propre (une table, un banc, par terre - au besoin, emporter un tissu de protection pour y disposer les images) de manière telles que les élèves puissent facilement les voir. Il présente ensuite de quoi il s'agit: une série de propositions d'aménagements de toutes sortes. Les élèves sont invités à observer en silence toutes les images et à choisir mentalement deux propositions qui les séduisent et qui pourraient contribuer à favoriser le vivre ensemble ; ils peuvent demander des renseignements à l'enseignant s'ils ne comprennent pas ce qu'une photo représente.

Un tour de table permet d'entendre quelles sont les propositions qui emportent les suffrages des élèves, avec quelques commentaires pour en comprendre le sens.

Au fur et à mesure, l'enseignant retire ces photos de l'ensemble et les divise aléatoirement en un nombre de paquets qui correspond au nombre d'élèves divisé par trois. Il répartit ces paquets dans l'espace, de manière à ce que les photos soient visibles. Chaque élève rejoint « son » image. C'est une manière de former des sous-groupes en s'assurant que dans la panoplie des images qu'ils vont utiliser, chaque élève se sentira concerné par au moins une d'entre elles. Une fois les groupes constitués, les images restantes sont également réparties.

→ **RECUEILLIR D'AUTRES AVIS**

La mission suivante est de sonder les passants pour savoir quelles propositions ils retiendraient en priorité. Cette enquête favorise la décentration : les élèves vont ainsi se rendre compte que les priorités peuvent être différentes d'une personne à l'autre.

Chaque sous-groupe s'organise comme il le souhaite mais devrait idéalement avoir interrogé autant de personnes que de membres du groupe, dans le temps imparti. Ils doivent aussi garder des traces des interviews sous forme de notes prises au vol.

Étape 4 : analyse des résultats

→ **ANALYSE DES VALEURS DOMINANTES**

De retour en classe, une mise en commun des résultats est organisée, de manière à faire apparaître les propositions qui rallient le plus de suffrages. L'analyse de ces résultats est conduite dans le but de clarifier les valeurs que l'on pourrait déceler à partir de l'expression des élèves et des passants (par exemple: convivialité, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, etc.).

→ **QUESTIONNEMENT PHILOSOPHIQUE**

Les propositions qui recueillent moins de voix ou aucune voix ne sont pas pour autant délaissées. Elles permettent d'interroger les modalités d'un système démocratique :

- Quelle place convient-il d'accorder aux avis minoritaires ?
- Comment tenir compte de l'avis des « sans voix » ?
- Est-il possible d'imaginer des solutions win-win pour toutes les parties ?

JEU DE CARTES « ÉMOTIONS »

JOYEUX	ENCHANTÉ	PAISIBLE	CALME
DE BONNE HUMEUR	CHARMÉ	HEUREUX	ENTHOUSIASTE
CONFIANT	CONTENT	RESPECTÉ	ACCUEILLI
TRISTE	STRESSÉ	INSÉCURISÉ	DÉÇU
FRUSTRÉ	ÉNERVÉ	EN COLÈRE	DÉGOÛTÉ
CHOQUÉ	APEURÉ	INQUIET	DÉMORALISÉ
MALHEUREUX	MAL À L'AISE	INDIFFÉRENT	...

**EXEMPLES DE PHOTOS INTÉRESSANTES
POUR COMPOSER LE PHOTOLANGAGE
« AMÉNAGEMENTS URBAINS POUR UNE VILLE INCLUSIVE »**







Reportage sensible dans le quartier

L'activité en quelques mots

Au cours de cette activité, les élèves vont partir à la découverte de l'espace public et réaliser un reportage sensible, susceptible de sortir les environs de l'école de l'anonymat ou de l'indifférence à leurs yeux. Cette étape participe au développement de l'ancrage territorial des élèves aux environs de l'école et est susceptible de faire naître chez eux un sentiment d'appartenance plus fort.

La démarche proposée dans cette activité démarre par la phase « Aimer », se prolonge par la phase « Analyser et critiquer » et se clôture par la phase « Agir » (chapitre « Stratégie pédagogique p.29 » dans la partie théorique).

Objectifs

- S'approprier son cadre de vie (les environs immédiats de l'école).
- Développer une relation sensible à l'égard de son environnement.
- Développer son esprit critique à l'égard du cadre de vie.
- Prendre conscience que l'espace public est un espace à partager.
- Imaginer un cadre de vie plus agréable.

Durée

Quatre périodes de cours.

Matériel

- Tablettes.
- Smartphones.
- Carnets de note.
- Plan des environs de l'école.

Étape 1 : définir les attributs d'un cadre de vie de qualité

→ APPROCHE SENSIBLE

En classe, proposer une phase d'accroche à propos de la qualité du cadre de vie des élèves d'une manière générale (par exemple, leur demander de citer deux qualités qui font qu'ils aiment l'endroit où ils habitent et un « point noir » qu'ils aimeraient supprimer). Dans cette liste, mettre en évidence les incivilités environnementales qui seraient mentionnées pour construire une définition.

→ ÉVALUATION GROSSIÈRE

Embrayer en demandant aux élèves s'ils estiment que les environs de l'école sont de qualité : vote rapide, à main levée (oui – non – plus ou moins), suivi de quelques éclaircissements.

Exploiter leurs apports en leur proposant de hiérarchiser les critères énoncés.

Il s'agira au cours suivant d'enrichir leurs idées par une découverte dirigée du quartier environnant.

Étape 2 : Établir un diagnostic sensible dans le quartier environnant l'école

→ REPORTAGE

Les élèves sont invités à réaliser un reportage « coups de cœur / coups de gel » dans le quartier. Munis de tablettes, smartphones ou appareils photos, ils vont parcourir une zone définie d'avance par l'enseignant et cartographier les traces d'incivilités environnementales. Mais pour chaque trace identifiée, ils doivent en contrepoint trouver quelque chose qui leur plaît aux alentours : quelque chose de beau, d'émouvant, de réjouissant, d'intéressant,...

Ce reportage est de nature à susciter de nombreux questionnements, notamment sur la notion de responsabilité et sur la notion de bien commun :

- À qui appartiennent les espaces publics ?
- Qui est responsable de la qualité des espaces publics ?
- Qui est responsable des dégradations observées ?

Étape 3 : Mise en commun

→ ANALYSE

Par groupes, les élèves font l'état des lieux des données collectées. Ils décident d'un moyen d'expression par groupe pour rendre compte de la situation sur le terrain, en faisant apparaître leurs coups de cœur préférés, tout comme les incivilités environnementales qui les ont le plus choqués.

L'exploitation des résultats devrait aboutir à l'identification des responsables de la qualité ou de la dégradation des espaces publics.

Étape 4 : Responsabilité individuelle – responsabilité collective

→ MOBILISATION

L'étape suivante consiste à mobiliser les élèves autour de leur propre responsabilité, en tant qu'individu d'une part, en tant que groupe de jeunes d'autre part : qu'est-ce qui est en leur pouvoir, individuellement et collectivement, pour contribuer de manière positive à améliorer leur cadre de vie ?

De cet échange de vue peut déboucher une mise en projet à l'échelle de l'école.

Bibliographie

- Bologne, J.-C., *Histoire du scandale*, Albin Michel, 2018, 304 p.
- Félonneau, M.-L., Lannegrand-Willems, L., *Normes adolescentes, normes adultes. Percevoir et juger les incivilités urbaines*, Bulletin de psychologie, 2005/6 (Numéro 480), p. 695-704. DOI 10.3917/bupsy.480.0695
- Fumat, Y., *La civilité peut-elle s'enseigner?*, Revue française de pédagogie, 2000, vol. 132, pp. 101-113.
- Leleux, C., Rocourt, C., Lantier, J., 2017. *Éducation à la philosophie et à la citoyenneté – Didactique et séquences*, De Boeck, coll. Action, Louvain-la-Neuve.
- Leleux, C., 2014. *Éducation à la citoyenneté – Tome 1 : Les valeurs et les normes de 5 à 14 ans*, De Boeck éducation, coll. Outils pour enseigner, Louvain-la-Neuve.
- Martinez, M.-L., *Crise d'adolescence, crise des différences : approche anthropologique des violences éducatives actuelles*, Enfances & Psy, 2010/1 (n° 46), pp. 157-164. DOI 10.3917/ep.046.0157
- Menten, S., *Les Sanctions Administratives Communales, diaporama lié à un exposé*, Carrefour des stagiaires, Barreau de Bruxelles, 5/11/2015. http://www.carrefourdesstagiaires.com/Uploads/SPDoWdKbj510vCiXkcDxTcjKDcnJGOy0__20151105_présentation_barreau%20BXL_version%20finale.pdf
- Partoune C., Meunier G., Grodos A.-C., 2016. *Rapport de recherche Extramuros*, Helmo et Institut d'Éco-pédagogie, en cours de publication.
- Partoune C., 2004. Un modèle pédagogique global pour une approche du paysage fondée sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, thèse de doctorat, Université de Liège.
- Pruneau, D., Gravel, H., Ouattara, I., 2002. *Les relations que les adolescents entretiennent avec leur environnement*. Revue des sciences de l'éducation, vol. 28, n°3, p 565-585. DOI : 10.7202/008334ar
- Sauvé, L., Orellana, I., Villemagne, C., Bader, B. (dir), 2017. *Éducation, environnement, écocitoyenneté*, Repères contemporains, 258 p.
- Union francophone des Associations de parents de l'Enseignement Catholique. (2013). *Vivre l'adolescence, les rôles du groupe et de l'école*. Analyse de l'UFAPEC, 10.13. Retrieved from : <http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2013/1013-ado-grp-et-ecole.pdf>. 20 juin 2018.

Webographie

- Décret wallon du 5 juin 2008. (M.B. 20.06.2008) traitant de l'incivilité environnementale
http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/plateforme_dgrne/news/visiteur/displaynews.cfm?idnews=441&langue=FR
- Brochure d'Espace Environnement : planche illustrée de présentation des « Moyens efficaces pour lutter contre la petite délinquance », reprenant notamment la législation actuelle en matière d'incivilités environnementales, celles qui sont le plus fréquemment constatées et leurs sanctions respectives.
https://www.espace-environnement.be/wp-content/uploads/2015/11/memu_INC1.pdf
- Site du Réseau Idée : site d'information et de diffusion en éducation à l'environnement qui compile les outils pédagogiques existants ainsi que les organismes d'éducation en ErE actifs en Wallonie et à Bruxelles.
<https://www.reseau-idee.be/>
- Programme des cours de philosophie et de citoyenneté pour le 1^{er} degré de l'enseignement secondaire Fédération Wallonie-Bruxelles, document non daté.
<http://enseignement.be/index.php?page=27915>
- Drôle de planète : une plateforme web et une application unique pour sensibiliser tous les jeunes à l'environnement.
<https://www.droledplanete.be>
- Site de l'Institut d'Éco-pédagogie
<http://institut-eco-pedagogie.be/spip/index.php> : de nombreuses fiches-outils à destination des éducateurs du domaine de l'éducation relative à l'environnement et de l'écocitoyenneté, notamment les « recettes et non-recettes en ErE », ainsi que le dossier « Politique au programme »
<http://institut-eco-pedagogie.be/spip/spip.php?article508>

Auteurs Audrey Body et Christine Partoune (Institut d'Éco-pédagogie)

Coordination Vanina Dubois et Sylvie Hilgers (SPW-Environnement)

Remerciements aux relecteurs Liselotte, Mireille et Véronique pour leurs corrections et à tous les autres pour leur éclairage, leur soutien et leurs suggestions

Illustration de couverture Sondron

Graphisme Debie Graphic Design

Illustrations et mise en page du jeu de la ficelle

Kim Tondeur (Institut d'Éco-pédagogie)

L'INCIVILITÉ ENVIRONNEMENTALE : UN DÉFI POUR NOTRE SOCIÉTÉ. COMMENT L'ÉCOLE PEUT-ELLE JOUER UN RÔLE PRÉVENTIF ?

Constitué de 2 volets - théorique et pratique - ce cahier pédagogique s'adresse aux enseignants du secondaire inférieur et plus particulièrement aux professeurs chargés du cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté.

L'approche proposée est multiple : informer et conscientiser les élèves, développer leur sens critique, créer un lien affectif avec leur milieu de vie, donner envie de protéger et d'agir.

À travers la description de l'impact environnemental et financier engendré par les incivilités environnementales, d'initiatives prises par différentes communes, incitons les élèves à prendre conscience de leur environnement et de la responsabilité qu'ils ont vis-à-vis de l'espace dans lequel ils évoluent.

Document téléchargeable sur
environnement.wallonie.be » publications téléchargeables
ou sur demande : com.dgarne@spw.wallonie.be